

RAPPORT SUR LE BUDGET DU CONSEIL DES EPF POUR LE DOMAINE DES EPF 2025



Rapport sur le budget du Conseil des EPF pour le Domaine des EPF 2025

Avant-propos	1
Faits et chiffres	2
Financement fédéral et allocation des ressources	4
Immobilier et programme des constructions	12
Budget consolidé du Domaine des EPF	16
Compte de résultat consolidé	18
Investissements consolidés	20
Explications relatives au budget consolidé	22
Synthèse pluriannuelle	34
Rapports sectoriels	36
Mentions légales	49

ETH zürich

EPFL

 **PSI**

 **WSL** Institut fédéral de recherches sur
la forêt, la neige et le paysage WSL

 **Empa**
Materials Science and Technology

eawag
aquatic research ooo



Chères lectrices, chers lecteurs,

La formation, la recherche et l'innovation contribuent grandement au maintien de l'emploi et à la prospérité de la Suisse. Elles lui permettent aussi de préserver sa position de leader dans le monde. Un financement suffisant et stable est nécessaire pour poursuivre dans cette voie.

Comme le disait si justement Benjamin Franklin: «L'investissement dans la connaissance est celui qui rapporte le plus d'intérêts.» Ainsi, chaque franc investi dans le Domaine des EPF rapporte plus du quintuple à la Suisse, tandis que chaque emploi permet d'en créer environ cinq autres.

Les finances fédérales sont en difficulté. Nous tous devons participer aux efforts d'économie pour redresser la barre et respecter le frein à l'endettement. Le Domaine des EPF est lui aussi mis

à contribution, ce qui est normal. Néanmoins, je déplore qu'aucune croissance réelle ne soit prévue pour le Domaine des EPF durant la période FRI 2025–2028. Les ressources fédérales à sa disposition en 2025 seront même inférieures à celles de 2024.

Le Domaine des EPF ne peut donc pas réaliser sa stratégie 2025–2028 comme prévu et doit redimensionner ou renoncer à des projets, voire réduire ses activités. Le Conseil des EPF a décidé dès le 7 mars 2024 de geler certaines initiatives et de renoncer en 2025 à de nouvelles infrastructures de recherche ainsi qu'à des projets consacrés à la santé, aux matériaux de pointe et au numérique. L'initiative nationale sur l'intelligence artificielle Swiss AI ne sera dotée que de la moitié des fonds prévus initialement. Les institutions aussi sont touchées. Les mesures vont du gel de l'embauche à l'abandon de projets d'assainissement immobilier ou de construction, en passant par la limitation des admissions.

Malgré les défis actuels, il est important de souligner qu'un financement fédéral fort et régulier est l'une des clés du succès du Domaine des EPF. En 2025, les institutions du Domaine des EPF continueront de s'engager résolument en faveur de la Suisse pour servir au mieux ses intérêts, rester compétitives à l'échelle mondiale et contribuer à apporter des réponses aux défis les plus urgents.

Michael O. Hengartner

Prof. Michael O. Hengartner, président du Conseil des EPF

Zurich / Berne, juin 2024

Faits et chiffres

Fonds planifiés de manière centralisée pour les initiatives conjointes des nouvelles priorités stratégiques (en mio CHF)

Energie, climat et durabilité de l'environnement



Engagement et dialogue avec la société



14

Faute de moyens, le Conseil des EPF a décidé, lors de sa séance du 7 mars 2024, de renoncer en 2025 à investir 16 mio CHF dans les initiatives conjointes prévues dans le cadre des priorités stratégiques «Santé humaine», «Matériaux de pointe et technologies-clés» ainsi que «Transformation numérique responsable».

Fonds planifiés de manière centralisée pour les infrastructures de recherche d'importance nationale et internationale (en mio CHF)



SwissCAT+



Système de supercalculateurs HPCN-28



SDSC+

50



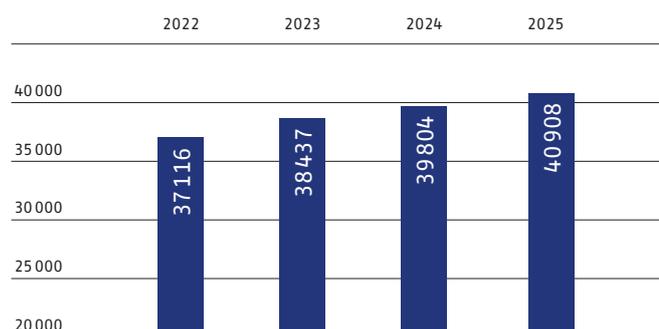
IMPACT



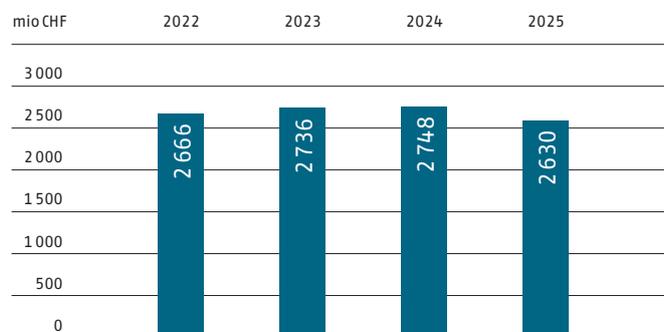
Swiss Fusion Hub

Faute de moyens, le Conseil des EPF a décidé, lors de sa séance du 7 mars 2024, de renoncer en 2025 à investir un total de 33 mio CHF dans les nouvelles infrastructures de recherche *Swiss Biosites for Sustainable Agriculture and Agroecology (SISAL)* et *EM-Frontiers* (initiative en faveur de la microscopie électronique).

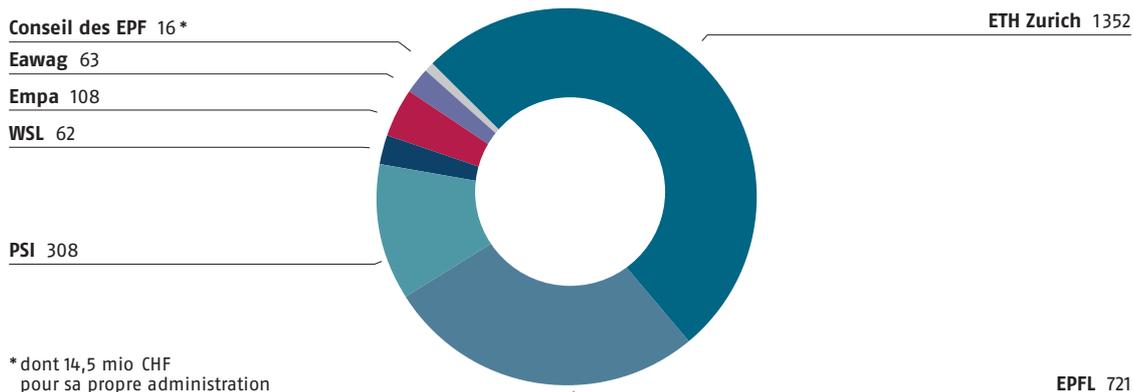
Evolution de la population étudiante et doctorante



Evolution du financement fédéral durant la période 2022–2025 (en mio CHF)



Répartition des fonds issus du financement fédéral 2025 (en mio CHF): 2 630 mio CHF



Budget 2025

Total des produits



Total des charges



Financement fédéral et allocation des ressources

Un financement fédéral suffisant et stable est la clé du succès du Domaine des EPF. Les coupes budgétaires enrayent la croissance du Domaine des EPF et ne peuvent être compensées qu'à court terme au moyen des réserves. A long terme, elles mettent en péril les investissements dans d'importantes infrastructures de recherche et des champs de recherche d'avenir. Pareille situation nécessitera une planification restrictive. Une enveloppe budgétaire de 2630 mio CHF a été demandée pour 2025.

Financement

Le financement du Domaine des EPF est assuré pour deux tiers environ par le financement fédéral. Les fonds de tiers, qui représentent près d'un tiers des ressources, sont eux aussi une source de financement non négligeable. Ils proviennent de projets compétitifs suisses et européens, de la collaboration avec l'économie, les cantons, les communes et les organisations internationales, de soutiens financiers accordés par des particuliers ainsi que de prestations de services et d'autres produits.

De plus amples détails à ce sujet se trouvent au chapitre «Budget consolidé du Domaine des EPF» (p. 16 ss) ainsi que dans les explications relatives au budget consolidé (p. 22 ss).

Financement fédéral

Plafond de dépenses 2025–2028 du Domaine des EPF
Le plafond de dépenses du Domaine des EPF que le Conseil fédéral a soumis au Parlement le 8 mars 2024 pour la période FRI 2025–2028 totalise 11 116,2 mio CHF, ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de +1,2% (base: Budget 2024) (cf. fig. 1). Les fonds demandés doivent permettre de réaliser les Objectifs stratégiques du Conseil fédéral pour le domaine des EPF pendant les années 2025 à 2028. Les Chambres fédérales doivent encore approuver le Message FRI 2025–

2028 ainsi que l'Arrêté fédéral 4 relatif au plafond de dépenses destiné au Domaine des EPF.

Une partie des fonds pour 2025–2028 sont affectés. Il s'agit des provisions à hauteur de 44 mio CHF qui ont été constituées pour le démantèlement et l'élimination de l'accélérateur de particules au PSI. Ce montant est fonction du financement des réserves à hauteur de 449 mio CHF (état au 31 décembre 2023). Les montants épargnés sont accumulés entre 2015 et 2070.

Composition du financement fédéral

Les ressources issues du financement fédéral destinées au Domaine des EPF proviennent des deux crédits portés en compte sur le **plafond de dépenses**, soit le **crédit A231.0181 «Contribution financière au Domaine des EPF»** et le **crédit A202.0134 «Investissements dans les constructions du Domaine des EPF»**.

Ces crédits permettent, d'une part, de couvrir l'enveloppe de base destinée à l'enseignement, la recherche et le transfert de savoir et de technologie (TST) et, d'autre part, de financer les investissements dans les immeubles utilisés par le Domaine des EPF, dont la plupart appartiennent à la Confédération. La Confédération a confié au Conseil des EPF la gestion de ses immeubles occupés par le Domaine des EPF. Cette représentation du financement fédéral (optique du plafond de dépenses) donne donc une vision globale du pilotage politique exercé par la Confédération.

Dans le compte de résultat du budget consolidé du Domaine des EPF (cf. p. 16 ss), en revanche, le financement fédéral se compose des crédits A231.0181 «Contribution financière au Domaine des EPF» et A231.0182 «Contribution aux loyers du Domaine des EPF». Le second correspond à un crédit pour l'utilisation (location) des immeubles appartenant à la Confédération. Il n'implique aucune entrée ou sortie de fonds pour le Domaine des EPF et n'est pas non plus porté en compte sur le plafond de dépenses du Domaine des EPF. Le budget consolidé du Domaine des EPF reflète donc fidèlement les rapports de propriété des immeubles. La majeure partie des immeubles utilisés par le Domaine des EPF appartiennent à la Confédération et figurent dans les comptes de celle-ci.

Fig.1: Plafond de dépenses du Domaine des EPF pour les années 2025 à 2028

mio CHF	2024	2025	2026	2027	2028	2025-2028
Exploitation et investissements*	2736,9	2625,8	2758,5	2816,2	2871,6	11072,2
Provisions pour démantèlement de l'accélérateur de particules au PSI	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	44,0
Message FRI version ACF du 8 mars 2024	2747,9	2636,8	2769,5	2827,2	2882,6	11116,2
Croissance nominale en mio CHF		-111,2	132,8	57,7	55,4	
Croissance nominale en %		-4,0	5,0	2,1	2,0	
Croissance annuelle moyenne 2025-2028 (base: Budget 2024) en %						1,2

* Répartition selon Message FRI 2025-2028, version ACF du 8 mars 2024: Chapitre 3.4 Domaine des EPF/fig. 6/Arrêté fédéral 4 relatif au plafond de dépenses du Domaine des EPF (annexe FRI) - non définitif

Fig.2: Plafond de dépenses et crédits pour le Domaine des EPF durant la période FRI 2025-2028

mio CHF						
Plafond 2025-2028	2636,8 ²	2769,5	2827,2	2882,6	11116,2¹	
Util. prov. 2025	2440,1	189,5 ²			2629,6	
CF 2026		2525,1	239,0		2764,1	
PF 2027			2556,6	258,1	2814,6	
PF 2028				2555,6	324,6	2880,3
Solde provisoire ³					27,5	

¹ Plafond de dépenses provisoire du Domaine des EPF selon le Message FRI 2025-2028, version ACF du 8 mars 2024

² Somme du crédit A202.0134 Investissements dans les constructions du Domaine des EPF, y c. cofinancement (fonds de tiers; revenus supplémentaires de la Confédération liés à des prestations, 20 mio CHF)

³ L'utilisation du plafond de dépenses se chiffre provisoirement à 11088,6 mio CHF, soit 99,75%.

■ A231.0181 Contribution financière de la Confédération
■ A202.0134 Investissements dans les constructions du Domaine des EPF

Financement fédéral (optique du plafond de dépenses): Budget 2025

Le plafond de dépenses destiné au Domaine des EPF fait l'objet d'une demande annuelle dans le cadre du processus budgétaire de la Confédération. Il est approuvé par le Parlement fédéral. L'optique des crédits mis en compte sur le plafond de dépenses (Contribution financière au Domaine des EPF A231.0181, Investissements dans les constructions du Domaine des EPF A202.0134) est donc déterminante pour le traitement du budget par le Parlement fédéral. En effet, c'est la seule représentation à être en lien direct avec le Message FRI 2025–2028 et les objectifs stratégiques correspondants, qui sont assignés par le Conseil fédéral au Domaine des EPF. Cette optique a aussi des répercussions sur le recours au frein à l'endettement (dépenses faiblement liées).

Le financement fédéral (optique du plafond de dépenses) demandé dans le Budget 2025 totalise 2630 mio CHF. La différence de – 7 mio CHF par rapport à la tranche annuelle 2025 selon le plafond de dépenses (2637 mio CHF) s'explique comme ceci:

- (a) A partir de 2025, le financement des fonds spéciaux approuvés pour le démantèlement des installations nucléaires ne sera plus inscrit dans le crédit d'investissement, mais dans les provisions (– 5,6 mio CHF).
- (b) A partir de 2025, le financement des fonds spéciaux demandés pour le démantèlement des installations nucléaires ne sera plus inscrit dans le crédit d'investissement, mais dans les provisions (– 1,6 mio CHF).

La contribution financière de la Confédération (crédit A231.0181) est rattachée au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) et couvre les dépenses d'exploitation. Estimées à 1023 mio CHF, les charges de biens et services portées au Budget 2025 se situent au niveau du budget précédent.

Les effectifs du personnel passent à 21 408 postes à plein temps (+ 237), y c. 477 apprenantes et apprenants. Ils sont financés pour deux tiers par des ressources fédérales et pour un tiers par des fonds de tiers. Une croissance nulle des postes est planifiée pour le corps professoral, tandis qu'une augmentation de 81 postes est prévue pour le personnel scientifique. Une hausse des effectifs est également portée au Budget 2025 pour les personnels administratif (+ 79 personnes) et technique (+ 63 personnes).

La contribution financière sert aussi à investir dans les aménagements par le locataire, dans de grandes installations de recherche et dans le parc d'appareils appartenant au Domaine des EPF. En conséquence des mesures d'économie, le montant inscrit au Budget 2025 pour ces dépenses (249 mio CHF) est à nouveau inférieur à celui porté au Budget 2024 (302 mio CHF).

Le chapitre «Budget consolidé du Domaine des EPF» (p. 16 ss) donne des informations détaillées sur l'utilisation des ressources issues de la contribution financière.

Le crédit d'investissement Constructions du Domaine des EPF (A202.0134) est géré par le Département fédéral des finances (Office fédéral des constructions et de la logistique, OFCL). Les investissements dans les immeubles appartenant à la Confédération sont néanmoins planifiés, libérés et contrôlés par le Domaine des EPF. Des explications à ce sujet se trouvent au chapitre «Immobilier et Programme des constructions 2025» (p. 12 ss).

Tout transfert de fonds entre ces deux crédits (à hauteur de 20% max. du crédit d'investissement dans les constructions du Domaine des EPF) requiert l'approbation annuelle des Chambres fédérales via l'arrêté fédéral (AF) la sur le budget. Il est aussi possible de constituer des réserves dans le bilan de la Confédération (Compte général, concerne le crédit d'investissement) (art. 32a LFC).

Fig. 3: Crédits mis en compte sur le plafond de dépenses 2025–2028 du Domaine des EPF (état en avril 2024)

mio CHF	2024	2025	2026	2027	2028	2025–2028
A231.0181 Contribution financière de la Confédération	2 608,4	2 534,9	2 508,3	2 542,4	2 590,3	10 175,8
Coupe linéaire -1,4%, ACF du 14.02.2024		- 35,5	- 35,1	- 35,6	- 36,5	- 142,7
Coupe unique, décision préliminaire CF du 24.01.2024		- 100,0				- 100,0
Correction du renchérissement «Motion Dittli 16.3705»	-	-	-	-	-	-
Redistribution budgétisation / planification	- 18,1	40,7	52,0	49,8	1,8	144,3
Obj. d'économie -2,0% dépenses faiblement liées (ACF du 15.02.2023)	- 52,2					-
Objectif d'économie -0,03% DEFR	- 1,0					-
A231.0181 Contribution financière de la Confédération	2 537,2	2 440,1	2 525,1	2 556,6	2 555,6	10 077,4
Croissance nominale en %		- 3,8	3,5	1,2	- 0,04	
A202.0134 Investissement dans les constructions du Domaine des EPF	185,8	220,4	300,6	325,0	333,1	1 179,2
Coupe linéaire -1,4%, ACF du 14.02.2024		- 3,1	- 4,2	- 4,6	- 4,7	- 16,5
Fonds spéciaux approuvés pour les installations nucléaires, financement inclus non plus dans le crédit d'investissement mais dans les provisions à partir de 2025		- 5,6	- 2,1	- 1,6	- 1,6	- 10,9
Fonds spéciaux demandés pour les installations nucléaires ou dépenses prévues, financement inclus non plus dans le crédit d'investissement mais dans les provisions		- 1,6	- 3,3	- 11,0	- 0,4	- 16,3
Fonds spéciaux PSI (approuvés)	10,8					-
Correction du renchérissement «Motion Dittli 16.3705»	-	-	-	-	-	-
Redistribution budgétisation / planification	18,1	- 40,7	- 52,0	- 49,8	- 1,8	- 144,3
Obj. d'économie -2,0% dépenses faiblement liées (ACF du 15.02.2023)	- 3,9					-
A202.0134 Investissements dans les constructions du Domaine des EPF	210,7	169,5	239,0	258,1	324,6	991,2
Croissance nominale en %		- 19,6	41,0	8,0	25,8	
Total du financement fédéral (somme des crédits) déterminant pour l'allocation des ressources fédérales directes	2 747,9	2 609,6	2 764,1	2 814,6	2 880,3	11 068,6
Croissance nominale en mio CHF		- 138,3	154,5	50,5	65,7	
Croissance nominale en %		- 5,0	5,9	1,8	2,3	
Croissance annuelle moyenne 2025–2028 (base: Budget 2024) en %						1,2
Cofinancement (fonds de tiers), revenus supplémentaires de la Confédération liés à des prestations		20,0				20,0
A202.0134 Investissements dans les constructions du Domaine des EPF ainsi que cofinancement		189,5	239,0	258,1	324,6	1 011,2
Total du financement fédéral (ressources fédérales directes) et du cofinancement (fonds de tiers) mis en compte sur le plafond de dépenses		2 629,6	2 764,1	2 814,6	2 880,3	11 088,6
Utilisation prévue des crédits mis en compte sur le plafond de dépenses en %						99,75
Crédits selon le message FRI version ACF du 8 mars 2024		2 636,8	2 769,5	2 827,2	2 882,6	11 116,2
Prévision d'utilisation partielle						27,5

Allocation des ressources

Le Conseil des EPF répartit les fonds issus du financement fédéral entre les institutions du Domaine des EPF en vertu de l'art. 33a de la Loi sur les EPF et de l'art. 12 de l'Ordonnance sur le domaine des EPF.

L'allocation annuelle des ressources se fonde sur le Plan stratégique 2025–2028 du Conseil des EPF pour le Domaine des EPF, sur les ressources fédérales pour 2025 attendues en février 2024 ainsi que sur les propositions budgétaires des institutions.

Le Conseil des EPF tient également compte de la réalisation des objectifs stratégiques, des prestations académiques et des charges financières qu'assument les institutions pour les activités d'enseignement, de recherche et de TST, ainsi que pour les tâches confiées par la Confédération. Il s'assure ainsi que les fonds sont utilisés en fonction des prestations et dans le respect de la stratégie.

Allocation des ressources 2025–2028

Pour renforcer l'orientation stratégique de l'allocation des ressources et mieux évaluer les besoins financiers stratégiques, le Conseil des EPF procède à l'allocation des ressources fédérales directes pour l'année à venir et fixe aussi les taux de croissance prévisionnels pour les trois années de planification suivantes. Ces taux de croissance prévisionnels sont ensuite réexaminés chaque année et adaptés en fonction des conditions-cadres qui prévalent ainsi que des fonds fédéraux disponibles.

Les propositions budgétaires des institutions pour 2025 contiennent un descriptif de leurs prestations en 2023, leur planification financière continue pour les années 2025 à 2028 ainsi que leurs prévisions d'évolution et une indication des moyens financiers requis pour les années 2025 à 2028. Elles sont rédigées sur la base des plans de développement discutés avec le Conseil des EPF en 2024, puis adoptés par lui.

Par décision des 6 et 7 mars 2024, le Conseil des EPF a procédé à l'allocation des fonds fédéraux vraisemblablement disponibles en 2025 pour les projets planifiés de manière centralisée et pour les budgets de base des institutions. Le financement fédéral dans le Budget 2025 passe à 2610 mio CHF, soit un recul de 138 mio CHF (– 5,0%) par rapport au montant budgété pour 2024, qui était de 2748 mio CHF. Le financement fédéral en chiffres bruts se monte à 2630 mio CHF. Il comprend des fonds de tiers de 20 mio CHF au titre d'investissements

dans des immeubles de la Confédération utilisés par le Domaine des EPF. Ce montant est inscrit dans le compte de la Confédération en tant que revenu supplémentaire lié aux prestations.

Allocation des ressources 2025

Les fonds destinés aux budgets de base institutionnels pour 2025 sont réduits de 71 mio CHF (– 2,7%) au total par rapport au Budget 2024 et se chiffrent à 2529 mio CHF.

L'allocation des ressources pour 2025 s'est déroulée dans le contexte des coupes budgétaires décidées par le Conseil fédéral. La décision de principe a été prise de confirmer les décisions antérieures, de tenir compte des coupes linéaires dans les fonds fédéraux pour le financement des projets planifiés de manière centralisée, puis de réduire de 4,2% les budgets des institutions et du Conseil des EPF pour 2025. En dépit de la situation financière tendue, les deux EPF voient leurs budgets de base 2025 progresser légèrement (0,25%) pour investir dans leur mission première qu'est l'enseignement.

En conséquence, le Conseil des EPF a réduit les budgets de base 2025 de l'ETH Zurich et de l'EPFL de – 2,7% chacun, ainsi que celui du PSI de 2,5%. Ceux du WSL, de l'Empa et de l'Eawag reculent de – 3,0% par rapport à 2024.

En 2025, les ressources destinées aux projets planifiés de manière centralisée reculent de 60,7 mio CHF à 101,4 mio CHF (y c. 14,5 mio CHF pour l'administration propre). Les ressources financières étant insuffisantes, le Conseil des EPF a décidé, contrairement à ce qui était initialement prévu, de renoncer à certains projets et initiatives. Aucuns fonds planifiés de manière centralisée ne sont inscrits au Budget 2025 pour les nouvelles infrastructures de recherche *EM-Frontiers* et *SISAL*, qui ont été intégrées à la Feuille de route suisse pour les infrastructures de recherche. Les nouveaux appels à propositions des initiatives conjointes dans le cadre des priorités stratégiques du Domaine des EPF «Santé humaine», «Matériaux de pointe et technologies-clés» ainsi que «Transformation numérique responsable» ont été stoppés.

Les projets planifiés de manière centralisée comprennent des ressources stratégiques de 75,9 mio CHF (B 2024: 125,6 mio CHF) destinées à des projets dans l'enseignement et la recherche et réparties comme suit:

Fig. 4: Financement fédéral (optique du plafond de dépenses): allocation des ressources aux institutions du Domaine des EPF

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ B 2024 / B 2025	
				Val. abs.	%
Domaine des EPF¹					
Financement fédéral, y c. cofinancement dans des investissements	2736	2748	2630	-118	-4
Cofinancement issu de fonds de tiers	-	-	20	20	-
Financement fédéral	2736	2748	2610	-138	-5
ETH Zurich ²	1373	1366	1332	-34	-3
EPFL ³	748	742	721	-21	-3
PSI ⁴	346	328	308	-20	-6
WSL ⁵	65	63	62	-1	-1
Empa ⁶	126	117	108	-9	-8
Eawag ⁷	67	64	63	-1	-2
Conseil des EPF ⁸	12	68	16	-52	-77

Informations complémentaires sur le Budget 2025:

¹ Total de l'allocation des fonds en 2025: tranches annuelles selon le plafond de dépenses provisoire pour 2025–2028, y c. fonds de tiers dans le crédit d'investissement Constructions de la Confédération (revenus supplémentaires liés à des prestations) à l'ETH Zurich: 20 mio CHF, état mars 2024 (crédits mis en compte sur le plafond de dépenses): tranche 2025: 2636,8 mio CHF

² y c. HPCN-28: 22,5 mio CHF, initiatives conjointes (*Joint Initiatives, JI*) dans le cadre des priorités stratégiques: 5,0 mio CHF

³ y c. SDSC+: 13,0 mio CHF, *Swiss Fusion Hub*: 3,0 mio CHF, initiatives conjointes dans le cadre des priorités stratégiques: 2,5 mio CHF; contribution unique à l'acquisition du STCC: 2,9 mio CHF

⁴ y c. IMPACT: 10,0 mio CHF, initiatives conjointes dans le cadre des priorités stratégiques: 1,7 mio CHF

⁵ y c. initiatives conjointes dans le cadre des priorités stratégiques: 1,3 mio CHF

⁶ y c. initiatives conjointes dans le cadre des priorités stratégiques: 2,1 mio CHF

⁷ y c. initiatives conjointes dans le cadre des priorités stratégiques: 0,9 mio CHF

⁸ y c. financement du démantèlement de l'accélérateur de particules du PSI: 11,0 mio CHF, Initiative Swiss AI: 5,0 mio CHF, SwissCAT+: 2,0 mio CHF, projets divers: 2,0 mio CHF, financements incitatifs et d'aide au démarrage: 2,0 mio CHF, réduction des réserves: -20,7 mio CHF

- Un montant de 50,5 mio CHF (B 2024: 61,6 mio CHF) est réservé pour les infrastructures de recherche: SDSC+ (13,0 mio CHF pour les infrastructures partagées par l'ETH Zurich, l'EPFL et le PSI), HPCN-28 de l'ETH Zurich (22,5 mio CHF), *Swiss Fusion Hub* de l'EPFL (3,0 mio CHF), IMPACT du PSI (10,0 mio CHF) et SwissCAT+ de l'ETH Zurich et de l'EPFL (2,0 mio CHF).
- Un montant de 13,6 mio CHF (B 2024: 13,6 mio CHF) est réservé pour les initiatives conjointes (*Joint Initiatives, JI*) approuvées à l'issue du premier appel à propositions et menées dans le cadre des priorités stratégiques: Energie, climat et durabilité de l'environnement (11,3 mio CHF), Engagement et dialogue avec la société (2,3 mio CHF).
- Un montant de 7,0 mio CHF (B 2024: 14,0 mio CHF) est prévu pour soutenir d'autres projets, dont 5,0 mio CHF pour l'initiative Swiss AI (20,0 mio CHF en tout).
- Un montant de 4,9 mio CHF (B 2024: 10,0 mio CHF) sera consacré à des projets divers: p. ex. financements incitatifs et d'aide au démarrage de projets stratégiques dans l'enseignement et la recherche (2,0 mio CHF; dont max. 0,5 mio CHF pour la participation éventuelle des établissements de recherche à des projets de coopération d'importance nationale [mesure remplaçant les contributions de la Confédération liées à un projet], ainsi que 1,0 mio CHF pour les doubles carrières et 0,2 mio CHF pour le *Management Office* des initiatives conjointes du Domaine des EPF au PSI).
- Un montant de 26,4 mio CHF est encore inscrit au budget de l'exercice précédent pour les grands axes stratégiques de recherche dont le financement s'achève en 2024 (Santé personnalisée, *Advanced Manufacturing*, Science des données).

Les projets planifiés de manière centralisée comprennent par ailleurs les moyens déterminés par l'administration fédérale pour le démantèlement et l'élimination de l'accélérateur de particules au PSI (11 mio CHF par an). Ces fonds sont placés sur un compte d'épargne de la Confédération.

Fig. 5: Répartition du financement fédéral (optique du plafond de dépenses)

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ B 2024 / B 2025	
				Val. abs	%
Domaine des EPF ¹	2736	2748	2630	-118	-4
Contribution financière de la Confédération	2535	2537	2440	-97	-4
Investissements dans les constructions du Domaine des EPF financés par des fonds fédéraux	201	211	170	-41	-20
Investissements dans les constructions du Domaine des EPF issus d'un cofinancement (fonds de tiers) ¹	-	-	20	20	-
ETH Zurich	1373	1366	1332	-34	-3
Contribution financière de la Confédération	1252	1241	1242	1	-
Investissements dans les constructions du Domaine des EPF	121	125	90	-35	-28
EPFL	748	742	721	-21	-3
Contribution financière de la Confédération	717	704	669	-35	-5
Investissements dans les constructions du Domaine des EPF	30	38	52	14	37
PSI	346	328	308	-20	-6
Contribution financière de la Confédération	326	297	293	-4	-1
Investissements dans les constructions du Domaine des EPF	20	31	15	-16	-52
WSL	65	63	62	-1	-1
Contribution financière de la Confédération	64	61	60	-1	-1
Investissements dans les constructions du Domaine des EPF	1	2	2	-	18
Empa	126	117	108	-9	-8
Contribution financière de la Confédération	100	108	105	-3	-3
Investissements dans les constructions du Domaine des EPF	26	10	3	-6	-64
Eawag	67	64	63	-1	-2
Contribution financière de la Confédération	64	59	56	-3	-5
Investissements dans les constructions du Domaine des EPF	3	5	7	2	34
Conseil des EPF	12	68	16	-52	-77
Contribution financière de la Confédération	12	68	16	-52	-77
Investissements dans les constructions du Domaine des EPF	-	-	-	-	-

¹ B 2025: Fonds de tiers dans le crédit d'investissement Constructions de la Confédération (revenus supplémentaires liés à des prestations) à l'ETH Zurich: 20 mio CHF

Le Budget 2024 contient aussi des fonds spéciaux que le Conseil fédéral a réservés pour la mise à l'arrêt des installations nucléaires de la Confédération au PSI (10,8 mio CHF). A partir de 2025, ces fonds spéciaux seront financés non plus à partir du crédit d'investissement, mais au moyen des provisions constituées à cet effet.

Dans les projets planifiés de manière centralisée, le Conseil des EPF a aussi réservé des fonds pour sa propre administration et pour la Commission de recours (14,5 mio CHF contre 14,7 mio CHF l'année précédente).

Les fonds à allouer en 2025 se montent ainsi à 2650,3 mio CHF. La surbudgétisation planifiée dans le cadre de l'allocation des ressources demandées pour 2025, à hauteur de 2629,6 mio CHF, entraîne un déficit de financement de 20,7 mio CHF, qui sera comblé durant l'exercice 2025 au moyen des réserves du Conseil des EPF. Dans le Budget 2024, la surbudgétisation financée par les réserves est de 14,1 mio CHF.

Allocation 2026–2028 prévue

Les taux de croissance pour les années de planification 2026 à 2028 ont été adaptés pour tenir compte des incertitudes actuelles et de la situation financière tendue de la Confédération.

Une croissance nominale du financement fédéral de 3,2% par an est nécessaire pour concrétiser les projets mentionnés dans le Plan stratégique 2025–2028 du Conseil des EPF pour le Domaine des EPF. La planification financière de la Confédération, qui a été remaniée, table pour la période FRI 2025–2028 sur une croissance nominale moyenne sensiblement inférieure de 1,2%. Avec un taux de renchérissement moyen attendu de 1,0%, la croissance réelle ne serait plus que de 0,2%.

Compte tenu des circonstances difficiles et à condition qu'il n'y ait pas d'autres coupes ponctuelles comme pour le Budget 2025, le Conseil des EPF prévoit d'augmenter les budgets de base des institutions de 4,0% (en valeur nominale) en 2026, puis de 1,5% (en valeur nominale) pour chacune d'elles durant les années 2027 à 2028. Une enveloppe de 120,0 mio CHF par an est réservée de 2026 à 2028 pour les projets planifiés de manière centralisée. Ces projets devront réduire la voilure de près de 40% sur toute la période FRI 2025–2028 par rapport à la période précédente.

Immobilier et Programme des constructions 2025

Dans le Programme des constructions 2025 du Domaine des EPF, le Conseil des EPF demande au Conseil fédéral et au Parlement des crédits d'engagement de 234,1 mio CHF au total et un crédit d'investissement de 189,5 mio CHF pour les constructions du Domaine des EPF.

Développement à long terme et exigences accrues dans un contexte de restrictions budgétaires

La croissance continue des effectifs étudiants et les exigences de qualité toujours aussi élevées en matière de recherche entraînent une hausse des besoins en surfaces du Domaine des EPF malgré les mesures liées à l'efficacité de superficie. De plus, des investissements visant à garantir les exigences accrues concernant la durabilité et la réduction des émissions de CO₂ ainsi que les objectifs élevés de maintien de la valeur et de la fonction pèseront sur le budget. Dans le contexte des mesures d'économie décidées par la Confédération, il en résulte des conflits d'objectifs qui posent de grands défis à la gestion immobilière et nécessitent des priorités et des postériorités claires.

Alternatives à l'autoassurance

La prolifération de la moule quagga dans le système de chauffage et de refroidissement sur le campus de l'EPFL a causé des dommages estimés à 60 mio CHF. Le propriétaire a décidé que ces coûts devaient être pris en charge par l'EPFL. Il devient donc nécessaire d'examiner les alternatives à l'autoassurance de la Confédération et de trouver d'autres solutions d'assurance.

Gestion du portefeuille avec des standards minimaux

Les expériences des dernières années suite à l'introduction de standards minimaux pour la gestion de projets immobiliers sont très positives. Des standards minimaux pour la gestion du portefeuille seront développés en vue d'étoffer la gestion immobilière en général avec le concours des institutions, d'autres services de la construction et des immeubles ainsi que de partenaires externes. Il s'agit de perfectionner la gestion des surfaces, le maintien de la valeur et de la fonction ainsi que la numérisation afin de renforcer l'efficacité, l'efficacité et la cohérence de la gestion du portefeuille, quelle que soit l'institution concernée.

Plan des investissements 2025–2028: crédit d'investissement 2025 et total des investissements

Lors de sa séance des 22 et 23 mai 2024, le Conseil des EPF a adopté le Plan des investissements immobiliers 2025–2028. Le Domaine des EPF y a défini les priorités, le calendrier et le financement pour les projets de construction en cours et planifiés sur la base des Objectifs stratégiques du Conseil fédéral pour la période 2021–2024 ainsi que de la version provisoire des Objectifs stratégiques 2025–2028 assignés au Domaine des EPF. Les PC 2025–2028 et les crédits d'investissement correspondants sont provisoires et ne préjugent pas du montant du plafond de dépenses du Domaine des EPF.

Les institutions ont prévu des investissements de 291,5 mio CHF pour 2025 (cf. fig. 7, p. 15). Ce montant comprend le crédit d'investissement de 189,5 mio CHF, y c. 20,0 mio CHF au titre de cofinancement par des fonds de tiers. Les ressources destinées aux équipements d'exploitation se composent de la contribution financière (93,8 mio CHF), d'autres fonds de tiers (1,0 mio CHF) et de la dissolution de provisions pour le démantèlement d'installations nucléaires de la Confédération (7,2 mio CHF).

Programme des constructions 2025: crédits d'engagement

Dans le cadre du PC 2025, le Domaine des EPF demande les crédits d'engagement suivants, qui totalisent 234,1 mio CHF:

- Crédit d'engagement de 48,3 mio CHF pour l'ETH Zurich (assainissement du bâtiment principal)
- Crédit d'engagement de 65,5 mio CHF pour l'EPFL (assainissement et construction «Coupole / Esplanade»)
- Crédit d'engagement de 120,3 mio CHF pour d'autres projets immobiliers

Avec 234,1 mio CHF, le volume du PC 2025 se situe dans la moyenne à long terme des années précédentes. Les PC 2026 et 2027 dépasseront ce montant vu les divers gros projets prévus. Pour le PC 2028, on s'attend à un retour à la moyenne usuelle. Certains projets s'étalant sur plusieurs années, on assiste à un lissage des besoins financiers annuels par rapport aux programmes des constructions déjà acceptés ou demandés. Les ressources pour la mise en œuvre des programmes des constructions en cours sont sollicitées avec le crédit d'investissement dans le Budget 2025, puis imputées au plafond de dépenses correspondant dans le Plan financier 2026–2028 (cf. fig. 6, p. 15 et encadré p. 13).

PC 2025: grands projets >10 mio CHF

Un crédit d'engagement de 48,3 mio CHF est prévu pour l'assainissement du bâtiment principal de l'ETH Zurich dans le centre-ville. Ce complexe très bien situé, dont certaines parties ont plus de 150 ans, est classé monument historique. Il nécessite une rénovation afin que les normes énergétiques actuelles soient respectées et que sa valeur et sa fonction soient maintenues. Les exigences d'utilisation ont évolué et il s'agit désormais d'intensifier le rôle du bâtiment en tant que lieu d'apprentissage et de rencontre. Les mesures nécessaires ont été classées par ordre de priorité et regroupées en plusieurs étapes partielles sur la base de l'estimation de l'ampleur globale du projet. Le sous-projet «Maintenance de la substance» est inscrit au PC 2025. Les principales mesures comprennent la rénovation des fenêtres et des façades, l'assainissement et la revalorisation de plusieurs entrées et couloirs ainsi que

la remise en état du câblage universel de communication et des installations extérieures. Le projet contribue au maintien de la fonction et de la valeur, à la réalisation des objectifs de la politique énergétique et climatique de la Confédération et au développement qualitatif des infrastructures. Le chantier devrait débiter à la mi-2025. L'achèvement des travaux et la mise en service du bâtiment sont prévus pour le quatrième trimestre 2025.

A l'EPFL, le projet «Coupole/Esplanade» au centre du campus d'Ecublens prévoit l'assainissement d'un bâtiment existant (enseignement et restauration) et son extension par un nouveau bâtiment de remplacement. Nécessitant un crédit d'engagement de 65,5 mio CHF, ce projet permettra de créer davantage de surfaces modernes pour répondre à la croissance des effectifs étudiants et répondre aux nouveaux besoins en matière d'espaces d'enseignement et d'apprentissage.

Compétences pour les investissements immobiliers dans le Domaine des EPF

Propriété de la Confédération, le parc immobilier du Domaine des EPF figure dans le compte d'Etat. Le Conseil des EPF est l'un des trois services de la construction et des immeubles (SCI) de la Confédération désigné par le Conseil fédéral. A ce titre, il est l'unique interlocuteur de la Confédération au nom de l'ensemble des institutions. En vertu de la Loi sur les EPF, il coordonne l'exploitation des biens immobiliers et veille à la préservation de leur valeur et de leur fonction. Le Domaine des EPF dispose de cinq sources de financement pour ses projets immobiliers:

- Le crédit d'investissement pour les constructions du Domaine des EPF (appartenant à la Confédération) est inscrit au budget des institutions du Domaine des EPF et intégré au plafond de dépenses. Des crédits d'engagement sont nécessaires pour les investissements financés par ce crédit et pour les cofinancements.
- La contribution financière est allouée aux institutions pour les équipements à usage spécifique, les premiers aménagements scientifiques et le mobilier, qui deviennent leur propriété.
- Les fonds de tiers sont acquis par les institutions (p. ex. dons ou sponsoring) pour le cofinancement d'immeubles de la Confédération ou pour des investissements dans la propriété des institutions.
- Les modèles d'investissement concernent les utilisations polyvalentes, comme les logements étudiants (propriété de tiers).
- La dissolution de provisions pour le démantèlement des installations nucléaires de la Confédération a une incidence financière et ne nécessite pas de crédit d'engagement.

Chaque année, le Conseil des EPF soumet une demande de crédit d'engagement (programme des constructions du Domaine des EPF) au Conseil fédéral dans le cadre du budget, à l'intention des Chambres fédérales.

Le bâtiment existant sera adapté aux normes en vigueur et rénové sur les plans de l'exploitation, de la construction et de la technique du bâtiment. Avec la certification DGNB Platine, le nouveau bâtiment de remplacement «Esplanade» répondra aux exigences de durabilité les plus élevées. Le chantier devrait débiter au 4^e trimestre 2025. Son achèvement et la mise en service du bâtiment sont prévus pour le 3^e trimestre 2028. L'échelonnement des travaux permettra d'éviter de devoir recourir à d'autres solutions provisoires.

Un crédit d'engagement de 120,3 mio CHF pour d'autres projets immobiliers est destiné à des projets de maintien de la valeur et de la fonction, à des projets inférieurs à 10 mio CHF et à la planification de constructions de plus de 10 mio CHF. Il dépasse le seuil de 20 mio CHF et est donc soumis au frein aux dépenses. Vu les nombreux projets d'assainissement, il faut s'attendre à ce que la part des investissements dans le maintien de la valeur soit élevée.

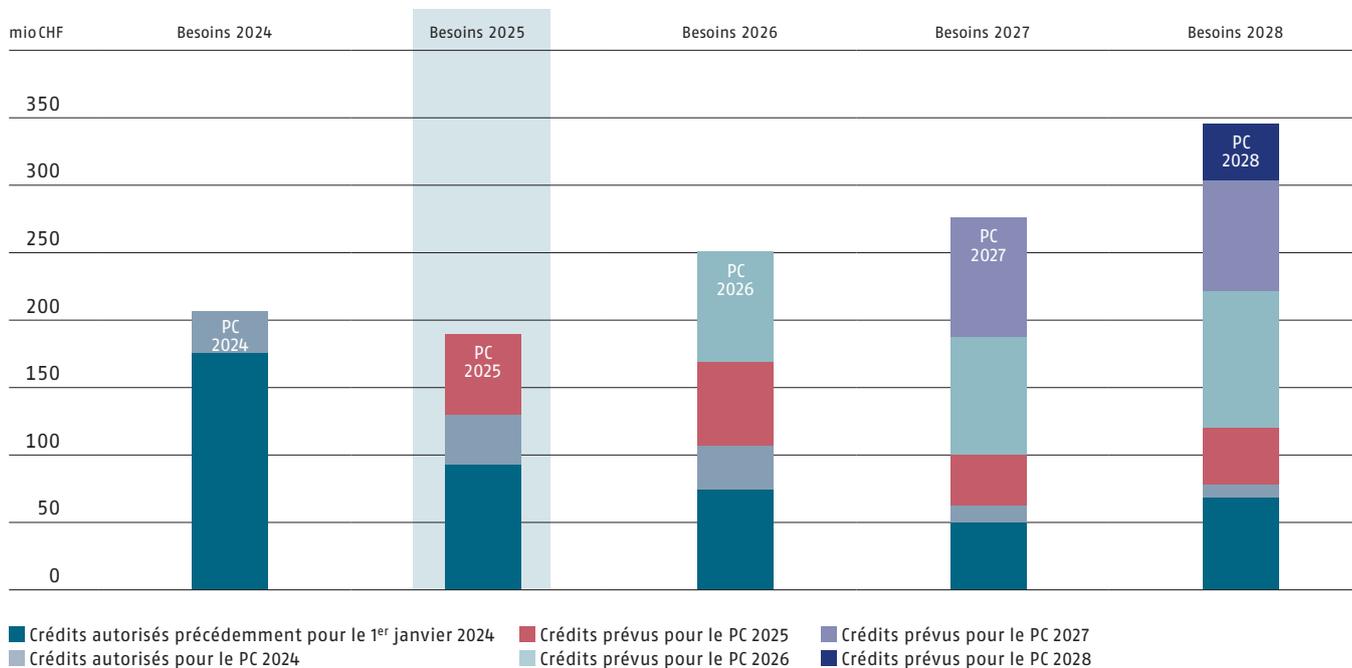
Démantèlement des installations nucléaires de la Confédération

Le 29 avril 2015, le Conseil fédéral a décidé que la Confédération financerait le démantèlement des installations nucléaires lui appartenant, précisant que cette opération se ferait en dehors du plafond de dépenses du Domaine des EPF. En accord avec l'Administration fédérale des finances (AFF), ce financement supplémentaire se fera en dehors du budget dès 2025 au moyen d'une dissolution de provisions, qui n'aura pas d'incidence sur le budget mais bien une incidence financière. La minimisation des risques est garantie grâce à l'expertise du PSI en matière de radioprotection, de démantèlement et d'élimination des déchets radioactifs, ainsi que grâce au contrôle exercé par l'autorité de surveillance (IFSN). Le Conseil fédéral est informé par le PC 2025 de l'existence d'un complément réparti sur plusieurs années et totalisant 4,95 mio CHF (déconstruction du réacteur Saphir). Les dépenses prévues pour 2025 totalisent 7,2 mio CHF. Un volet consacré au démantèlement des installations nucléaires de la Confédération a été ajouté au controlling immobilier existant.

Partenariat du Conseil des EPF avec la Confédération (fonction de SCI)

Certains thèmes transversaux à la Confédération ont des conséquences réglementaires pour les constructions. En tant que SCI de la Confédération, le Conseil des EPF siège dans des comités permanents et des groupes de travail regroupant différents offices, dont le comité de la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB) et ses groupes spécialisés, le groupe de travail Immeubles de la Confédération dirigé par l'AFF, le Bureau des constructions des hautes écoles ou des projets tels que SUPERB. Le Domaine des EPF continuera de prendre une part active à l'initiative «Exemplarité Energie et climat» (EEC) jusqu'en 2030. Il siège aussi dans le comité de pilotage dédié à la mise en œuvre du rôle de modèle de la Confédération concernant le climat. D'autres sujets examinés concernent la sécurité parasismique, la protection des infrastructures critiques en matière d'enseignement et de recherche et la participation au plan d'action de la conception «Paysage suisse» (CPS).

Fig. 6: Besoins financiers des différents programmes des constructions (PC)



Evolution des besoins financiers (crédits d'investissement) et leur utilisation selon les programmes des constructions

Fig. 7: Planification des investissements et des financements du Domaine des EPF 2025–2028

mio CHF	2023	2024 ¹	2025	2026	2027	2028
Demandes de crédit d'engagement	204,0	142,1	234,1	412,9	562,3	331,8
Crédit d'investissement dans les constructions du Domaine des EPF ²	201,2	205,6	169,5	239,0	258,1	324,6
Contribution financière (pour aménagements à usage spécifique)	96,8	107,5	93,8	91,9	97,8	114,8
Fonds de tiers (propriété de la Confédération et propriété de l'institution)	1,2	0,7	21,0	22,0	22,0	22,0
Réserves affectées / Dissolution de provisions	0,0	0,0	7,2	5,4	12,6	2,0
Dépenses de construction planifiées par les institutions	299,2	313,7	291,5	358,3	390,5	463,4

¹ Prévission de performance actualisée

² Compte tenu des réserves affectées et des fonds de tiers (cofinancement):
 - Crédit d'investissement 2025, y c. fonds de tiers: 189,5 mio CHF

Budget consolidé du Domaine des EPF

Les charges prévues dans le Budget 2025 sont de 209 mio CHF supérieures aux produits. Par rapport au Budget 2024, les charges augmentent de 30 mio CHF à 4103 mio CHF, et le total des produits est en hausse de 16 mio CHF à 3894 mio CHF.

Résumé

Le Domaine des EPF affiche pour 2025 un résultat annuel consolidé de –209 mio CHF, les charges s'établissant à 4103 mio CHF et les produits à 3894 mio CHF (y c. le résultat financier de +8 mio CHF). La perte d'exploitation dépasse le seuil de 200 mio CHF pour la deuxième fois consécutive.

Suite à des coupes de 89 mio CHF (–3%) par rapport à 2024, le financement fédéral recule à 2651 mio CHF. Sa part dans le total des produits diminue de trois points de pourcentage à 68% (B 2024: 71%).

Les charges de personnel prévues, qui se montent à 2664 mio CHF, progressent de 53 mio CHF (+2%) par rapport au budget précédent. Leur part dans les charges d'exploitation est donc légèrement en hausse à 65% (B 2024: 64%). Les 20 931 équivalents plein temps (EPT, hors apprenantes et apprenants) ainsi financés sont répartis sur 24 800 contrats de travail (CT), ce qui représente une augmentation de 222 EPT (+1,1%) par rapport au Budget 2024.

Budgétées à 1023 mio CHF, les charges de biens et services sont en légère hausse de 9 mio CHF (+1%).

Les investissements prévus dans le Budget 2025 s'élèvent à 438 mio CHF: 190 mio CHF sont consacrés à des investissements dans des immeubles appartenant à la Confédération et 249 mio CHF à des investissements dans des immobilisations corporelles meubles et immeubles du Domaine des EPF.

Le calcul du cash-flow disponible¹ révèle une lacune de couverture de –148 mio CHF (cash-flow disponible négatif), qui sera comblée en puisant dans les réserves ou dans les liquidités durant l'exercice 2025.

Fondements du Budget consolidé 2025 du Domaine des EPF

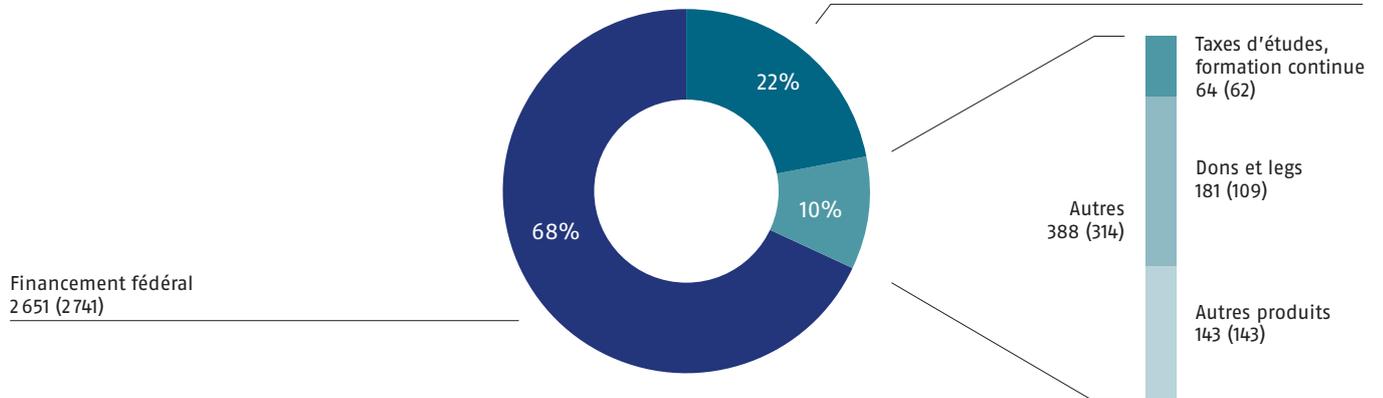
Les deux EPF, les quatre établissements de recherche et l'état-major du Conseil des EPF ont élaboré le Budget consolidé 2025 en se fondant sur les Objectifs stratégiques du Conseil fédéral pour le Domaine des EPF pendant la période 2025–2028 (qui sont actuellement en cours d'élaboration et devraient être adoptés par le Conseil fédéral en janvier 2025), sur le Plan stratégique 2025–2028 du Conseil des EPF pour le Domaine des EPF publié en juin 2022, sur la décision du Conseil des EPF prise les 6 et 7 mars 2024 concernant l'allocation des ressources pour 2025, sur la séance spéciale du 15 mars 2024 sur le budget immobilier du Domaine des EPF ainsi que sur les directives relatives au Budget 2025 édictées par le Conseil des EPF le 22 mars 2024. Ce document comprend le compte de résultat consolidé et les investissements consolidés, ainsi que les explications relatives au Budget consolidé 2025. Son élaboration est conforme aux critères prévus par l'Ordonnance sur les finances et la comptabilité du domaine des EPF², d'une part, et aux instructions contenues dans le Manuel de présentation des comptes pour le Domaine des EPF (version 7.1 du 6 octobre 2023) fondé sur les normes IPSAS, d'autre part.

¹ Flux d'exploitation (+100 mio CHF) après déduction des flux de trésorerie issus des investissements (–249 mio CHF) selon le tableau des flux de trésorerie 2025 non publié

² Ordonnance du 5 décembre 2014 sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF (RS 414.123), état le 1^{er} janvier 2022

Fig. 8: Total des produits portés au Budget 2025 en mio CHF
3 894 (exercice précédent: 3 877)¹

Contributions à la recherche
854 (823)



¹ Total des produits, résultat financier compris

Fig. 9: Total des charges portées au Budget 2025 en mio CHF
4 103 (exercice précédent: 4 073)

Charges de transfert
88 (126)

Amortissements
328 (321)

Charges de biens et services
1 023 (1 014)

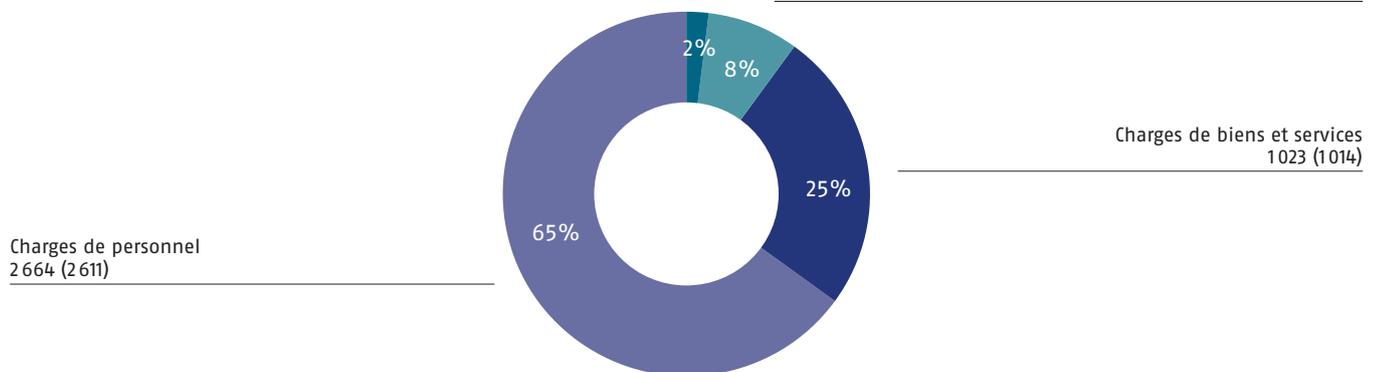


Fig. 10: Compte de résultat consolidé 2023–2025 du Domaine des EPF

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ B 2024 / B 2025		Chiffre cf. annexe
				Val. abs.	%	
Contribution financière de la Confédération	2 535	2 537	2 440	- 97	- 4	
Contribution aux loyers	195	203	211	8	4	
Financement fédéral	2 730	2 741	2 651	- 89	- 3	1
Taxes d'études, formation continue	61	62	64	2	3	2
Fonds national suisse (FNS)	287	304	314	10	3	
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	48	46	50	4	8	
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	92	94	98	4	4	
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRI)	149	130	141	11	8	
Recherche axée sur l'économie (économie privée)	140	144	148	4	3	
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	106	105	104	- 1	- 1	
Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques	822	823	854	32	4	3
Dons et legs	159	109	181	72	66	4
Autres produits	155	134	135	1	1	5
Produit d'exploitation	3 929	3 868	3 886	17	-	
Charges de personnel ¹	2 549	2 611	2 664	53	2	6
Charges de biens et services ²	1 037	1 014	1 023	9	1	1/7
Amortissements	296	321	328	6	2	8
Charges de transfert	62	126	88	- 39	- 31	9
Charges d'exploitation	3 944	4 073	4 103	30	1	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 16	- 205	- 217	- 13	6	
RÉSULTAT FINANCIER	30	9	8	- 1	- 11	10
Résultat des entités associées et co-entreprises	8	-	-	-	-	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	23	- 196	- 209	- 13	7	
¹ dont variation des charges de prévoyance selon IPSAS 39	- 37	-	-			
² dont coûts des locaux pour les immeubles appartenant à la Confédération	195	203	211	8	4	

Compte de résultat consolidé 2025

Le Budget 2025 du Domaine des EPF fait état d'un résultat d'exploitation négatif de –217 mio CHF. Tandis que les produits d'exploitation augmentent quelque peu par rapport au Budget 2024, les charges poursuivent leur hausse dans la planification budgétaire pour l'année 2025, notamment du fait de charges de personnel plus élevées. L'excédent de charges inscrit au budget s'accompagne d'une réduction des liquidités et nécessite, comme lors des années précédentes, de recourir aux réserves.

Le total des produits budgétés, qui se composent des produits d'exploitation et du résultat financier, s'élève à 3894 mio CHF, un montant légèrement supérieur à celui du Budget 2024 (3877 mio CHF). On table en particulier sur une croissance des produits issus des dons et legs (+72 mio CHF) et des contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques (+32 mio CHF), qui sera toutefois en grande partie annulée par une baisse de la contribution financière de la Confédération (–97 mio CHF). Les produits provenant du financement fédéral reculent de 89 mio CHF au total à 2651 mio CHF. Les autres produits restent quasiment au même niveau que l'année précédente, à 135 mio CHF (B 2024: 134 mio CHF).

Les charges budgétées totalisent quant à elles 4103 mio CHF, un montant en hausse modérée par rapport à 2024 (+30 mio CHF, soit +1%). La croissance continue des effectifs étudiants ainsi que la persistance des tendances inflationnistes se traduisent par une augmentation des charges de personnel de +2% à 2664 mio CHF (en raison, notamment, des mesures salariales).

Les charges de biens et services progressent par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 1023 mio CHF (B 2024: 1014 mio CHF), surtout en raison de la hausse des charges relatives à l'utilisation des immeubles (+27 mio CHF à 353 mio CHF). Elles incluent également les coûts des locaux pour les immeubles de la Confédération utilisés par le Domaine des EPF (2025: +4% à 211 mio CHF).

Si l'on se base sur les activités d'investissement en cours, le volume des amortissements est en légère hausse (B 2025: 328 mio CHF; B 2024: 321 mio CHF). Les investissements sont amortis sur la durée d'utilisation de manière linéaire selon la méthode directe.

D'un montant de 88 mio CHF, les charges de transfert, c.-à-d. les contributions pour lesquelles aucune prestation directe n'est facturée, sont en baisse de 31% (–39 mio CHF). Cette réduction sensible est essentiellement due à un recul significatif des contributions aux projets de recherche versées par le Conseil des EPF (B 2025: 11 mio CHF; B 2024: 49 mio CHF).

La budgétisation du résultat financier à hauteur de 8 mio CHF (B 2024: 9 mio CHF) ne tient compte que de produits spécifiques, courants pour la plupart, et est effectuée sur la base d'hypothèses et de prévisions défensives concernant la situation économique ainsi que l'évolution du patrimoine et des taux d'intérêt.

Le Domaine des EPF table sur un résultat annuel négatif de –209 mio CHF pour 2025, ce qui induit une nouvelle réduction des réserves, comme cela a été le cas dans le Budget 2024, qui affichait une perte annuelle de –196 mio CHF.

Les contributions à la recherche ont peu d'influence sur le résultat annuel, car les produits et les charges qui y sont liés sont normalement régularisés dans la période comptable concernée et donc quasiment identiques (en général, recours à la méthode de l'achèvement [CoC] selon laquelle chaque produit est régularisé proportionnellement aux charges du projet et à son avancement).

La comptabilisation des produits et des charges relatifs aux immeubles de la Confédération utilisés par le Domaine des EPF n'ont aucune incidence sur le résultat annuel. Selon le principe du produit brut, la contribution aux loyers est comptabilisée pour un montant identique dans les coûts (des locaux) et dans les produits (B 2025: 211 mio CHF; B 2024: 203 mio CHF).

Investissements consolidés 2025

Investissements (vue d'ensemble)

La fig. 11 représente les dépenses d'investissement consolidées pour l'achat ou la création d'actifs utilisés sur plusieurs périodes. Indépendamment de la question de la propriété, des investissements sont prévus en 2025 pour un total de 438 mio CHF total, un montant nettement inférieur à l'année précédente (B 2024: 513 mio CHF) et au Compte 2023 (542 mio CHF).

Investissements dans des immeubles appartenant à la Confédération

Les investissements dans les immeubles de la Confédération utilisés par le Domaine des EPF se montent à 190 mio CHF. Ils comprennent 20 mio CHF de fonds de tiers inscrits dans le compte de la Confédération en tant que revenus supplémentaires liés à des prestations. Les investissements de construction prévus sont intégralement effectués par l'intermédiaire du compte de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) et portés à l'actif de celui-ci (cf. p. 12 ss). Ils figurent donc dans le compte de l'administration fédérale centrale. Ces ressources font partie du plafond de dépenses maximal du Domaine des EPF qui a été pro-

posé par le Conseil fédéral pour la période 2025–2028. Toutefois, elles ne figurent pas dans le compte du Domaine des EPF, mais dans celui de la Confédération.

Investissements dans des immobilisations corporelles / incorporelles du Domaine des EPF

Un montant de 249 mio CHF est budgété pour les investissements dans les actifs du Domaine des EPF, soit 54 mio CHF (18%) de moins que dans le Budget 2024 et 92 mio CHF (27%) de moins par rapport au Compte 2023. Les coupes budgétaires concernent notamment les machines et appareils spéciaux (B 2025: 104 mio CHF; B 2024: 156 mio CHF) et les immobilisations corporelles meubles en cours de construction (B 2025: 22 mio CHF; B 2024: 33 mio CHF). Sur un total de 249 mio CHF, quelque 42% sont destinés au parc d'engins et de machines, 15% aux biens d'investissement informatiques et env. 29% aux aménagements par le locataire.

Le Programme des investissements 2025 contient plus particulièrement les acquisitions suivantes:

- ETH Zurich: Des investissements de 78 mio CHF sont planifiés pour les immobilisations corporelles meubles (Budget 2024: 83 mio CHF). Ils

Fig. 11: Investissements consolidés 2023–2025 du Domaine des EPF

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ B 2024 / B 2025	
				Val. abs.	%
Investissements dans des immobilisations corporelles immeubles appartenant au Domaine des EPF	84	70	77	8	11
Immobilisations corporelles meubles	248	229	167	- 62	- 27
Immobilisations incorporelles	9	3	4	1	44
Investissements dans des immobilisations corporelles / incorporelles appartenant au Domaine des EPF*	341	302	249	- 54	- 18
Investissements dans des immeubles appartenant à la Confédération**	201	211	190	- 21	- 10
Total des investissements du Domaine des EPF	542	513	438	- 75	- 15

* Financés par la contribution financière de la Confédération (A231.0181) et par des fonds de tiers

** Financés par le crédit d'investissement Constructions du Domaine des EPF (A202.0134), le Budget 2025 contenant 20 mio CHF de fonds de tiers (revenus supplémentaires de la Confédération liés à des prestations)

- comprennent des acquisitions de matériel informatique liés à l'infrastructure HPCN pour un volume financier d'env. 10 mio CHF. Le total des investissements prévus pour 2025 inclut des appareils techniques et scientifiques spécifiques, p. ex. un microscope électronique à balayage (7 mio CHF, dont 1 mio CHF financé par des fonds de tiers) et l'équipement d'une salle blanche pour la microtechnologie et la nanotechnologie (3 mio CHF). Des investissements de 63 mio CHF sont prévus pour les aménagements par le locataire. Ils concernent p. ex. le nouveau centre de calcul HRZ (7 mio CHF), le nouveau bâtiment de physique HPQ (5 mio CHF), deux immeubles sur le campus du Höggerberg et l'extension de la halle RobotX du laboratoire de machines (bâtiments ML/FHK, 3 mio CHF) au centre de Zurich, ainsi que les aménagements par le locataire pour la recherche médicale sur le nouveau site de Schlieren (complexe de bâtiments SSA, 2 mio CHF).
- L'EPFL prévoit pour 2025 des investissements dans les immobilisations meubles de 55 mio CHF (B 2024: 78 mio CHF). Les principaux investissements portent sur des projets d'investissement dans du matériel informatique: 5 mio CHF (dont 1 mio CHF financé par des fonds de tiers) pour le *Center for Quantum Science and Engineering* (QSE Center) et 3 mio CHF pour la *Research Computing Platform* (RCP). D'autres concernent des investissements dans des machines et appareils spéciaux, p. ex. 6 mio CHF pour un microscope électronique à transmission (Cryo-TEM) et 1 mio CHF pour la nouvelle plateforme *Nuclear Magnetic Resonance* (NMR). Pour les investissements immobiliers, l'EPFL a budgété 4 mio CHF, qui seront p. ex. investis dans l'assainissement de bâtiments et dans de l'équipement audiovisuel.
 - PSI: Des investissements de 24 mio CHF sont planifiés pour les immobilisations meubles (Budget 2024: 58 mio CHF). Les principaux concernent des équipements techniques d'exploitation pour le projet IMPACT (*Isotope and Muon Production using Advanced Cyclotron and Target technologies*) à hauteur de 6 mio CHF et le projet de mise à niveau SLS 2.0 de la Source de Lumière Synchrotron Suisse (SLS) à hauteur de 4 mio CHF. Des investissements de 2 mio CHF sont prévus pour différents faisceaux de lumière SLS (ESup) et de 1 mio CHF pour le SwissFEL. S'agissant des immobilisations incorporelles, le PSI envisage de consacrer un montant de 2 mio CHF à l'acquisition de logiciels en 2025. Pour les immobilisations corporelles immeubles (y c. aménagements par le locataire), le PSI planifie dans le Budget 2025 un volume d'investissements totalisant 3 mio CHF.
 - Le WSL prévoit des investissements d'1 mio CHF pour l'acquisition de nouvelles immobilisations corporelles meubles ou leur remplacement (p. ex. matériel informatique, véhicules). Il a aussi budgété des aménagements par le locataire d'env. 1 mio CHF, p. ex. pour l'assainissement d'une salle de serveurs et d'un atelier ainsi que pour des aménagements spécifiques à l'utilisateur.
 - Empa: En 2025, des investissements dans les immobilisations corporelles meubles sont budgétés pour 8 mio CHF. Ils comprennent des investissements pour financer des modules supplémentaires du bâtiment de recherche et d'innovation NEST (1 mio CHF), un microscope électronique à transmission (2 mio CHF), un spectromètre RMN (2 mio CHF, dont 1 mio CHF financé par des fonds de tiers) ainsi que d'autres appareils techniques et scientifiques (2 mio CHF). Des investissements totalisant 5 mio CHF sont également prévus dans des immobilisations corporelles immeubles, dont des aménagements par le locataire et différentes mesures d'assainissement de bâtiments.
 - Eawag: 1 mio CHF est prévu pour l'achat d'appareils scientifiques, de mobilier et de véhicules. Ces investissements (p. ex. pour des équipements de laboratoire, y c. appareils requis) sont entre autres liés à des investissements dans des aménagements par le locataire, pour lesquels 2 mio CHF supplémentaires ont été budgétés.
- Flux de trésorerie issus des investissements**
- En 2025, les flux de trésorerie générés par les investissements dans des biens appartenant au Domaine des EPF s'élèvent à 249 mio CHF (B 2024: 302 mio CHF). Les amortissements consolidés budgétés à 328 mio CHF (B 2024: 321 mio CHF) sont de nouveau supérieurs aux flux de trésorerie provenant des investissements. Ces investissements sont financés par le financement fédéral et par les produits issus de fonds de tiers.

Explications relatives au Budget consolidé 2025

Gouvernance financière

Activité économique

Le Domaine des EPF se compose des deux écoles polytechniques fédérales ETH Zurich et EPFL, ainsi que des quatre établissements de recherche que sont l'Institut Paul Scherrer (PSI), l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (Empa) et l'Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (Eawag). Ces six institutions sont des organismes de droit public de la Confédération dotés de la personnalité juridique. Le Conseil des écoles polytechniques fédérales (Conseil des EPF) et la Commission de recours interne des EPF font également partie du Domaine des EPF.

Règles de présentation des comptes

Bases légales

La présentation des comptes du Domaine des EPF repose sur la version des bases légales suivantes (y c. directives et règlements) en vigueur durant l'exercice sous revue:

- Loi fédérale du 4 octobre 1991 sur les écoles polytechniques fédérales (Loi sur les EPF; RS 414.110)
- Ordonnance du 19 novembre 2003 sur le domaine des écoles polytechniques fédérales (Ordonnance sur le domaine des EPF; RS 414.110.3)
- Ordonnance du 5 décembre 2014 sur les finances et la comptabilité du domaine des EPF (RS 414.123)
- Manuel de présentation des comptes pour le Domaine des EPF (version 7.1)

Normes comptables

Le Budget consolidé s'appuie sur les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Les directives de base en matière de comptabilité figurent dans le Manuel de présentation des comptes pour le Domaine des EPF (art. 34 de l'Ordonnance sur les finances et la comptabilité du domaine des EPF, RS 414.123).

Les normes suivantes ne sont pas appliquées lors de l'établissement du budget:

- IPSAS 35 Etats financiers consolidés
- IPSAS 36 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises
- IPSAS 37 Partenariats
- IPSAS 38 Comptabilisation des intérêts détenus dans d'autres entités
- IPSAS 39 Avantages du personnel
- IPSAS 40 Regroupements d'entreprises dans le secteur public

Les normes IPSAS 42 Avantages sociaux et IPSAS 41 Instruments financiers ainsi qu'une partie des améliorations apportées aux normes IPSAS en 2021 sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Le Domaine des EPF a appliqué la norme IPSAS 41 Instruments financiers de manière anticipée au 1^{er} janvier 2022.

Normes IPSAS publiées, mais pas encore appliquées

Les normes IPSAS suivantes étaient publiées à la date de bouclage des Comptes annuels consolidés 2023 (la date de la première application est indiquée pour chaque norme):

- IPSAS 43 Contrats de location (1^{er} janvier 2025)
- IPSAS 44 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (1^{er} janvier 2025)
- IPSAS 45 Immobilisations corporelles (1^{er} janvier 2025)
- IPSAS 46 Evaluation (1^{er} janvier 2025)
- IPSAS 47 Chiffre d'affaires (1^{er} janvier 2026)
- IPSAS 48 Frais de transfert (1^{er} janvier 2026)
- IPSAS 49 Régimes de retraite (1^{er} janvier 2026)

Principes d'établissement du budget et de présentation des comptes

Les principes d'évaluation et d'établissement du bilan découlent des normes de présentation des comptes. L'établissement du budget et des comptes consiste en la saisie périodique des produits et des charges (*Accrual Accounting*) pour obtenir une image fidèle (*True and Fair View*) de la situation du Domaine des EPF sur le plan de la fortune, des finances et des produits.

Le Conseil des EPF élabore le budget annuel du Domaine des EPF qui contient le compte de résultat consolidé, le compte des investissements consolidés et les explications relatives au budget consolidé.

Le Budget 2025 a été établi sur la base des dispositions en vigueur au moment de son élaboration (date de réf.: 5 avril 2024).

L'élaboration du budget du Domaine des EPF respecte les mêmes principes que ceux appliqués par la Confédération (produit brut, universalité, annualité et spécialité).

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du Domaine des EPF pour l'établissement du budget inclut les entités suivantes ainsi que l'ensemble de leurs sites:

- le Conseil des écoles polytechniques fédérales (Conseil des EPF), Zurich et Berne
- l'ETH Zurich, Zurich
- l'EPFL, Lausanne
- l'Institut Paul Scherrer (PSI), Villigen
- l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), Birmensdorf
- le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (Empa), Dübendorf
- l'Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (Eawag), Dübendorf

Gouvernance

Les principes régissant la direction et le contrôle du Domaine des EPF (y c. la stratégie de propriétaire du Conseil fédéral) sont publiés dans le Rapport de gestion du Conseil des EPF sur le Domaine des EPF.

Risques et gestion des risques

Le présent compte rendu fait partie du Rapport de gestion du Conseil des EPF sur le Domaine des EPF.

Gestion des crédits et plafond de dépenses (financement fédéral)

Le pilotage du Domaine des EPF s'effectue au moyen des Objectifs stratégiques du Conseil fédéral, qui correspondent dans le temps et par leur contenu au plafond de dépenses. Les tranches annuelles de ce plafond obéissent aux principes suivants:

- Présentation séparée des charges et des investissements en matière de construction

Le crédit de charges destiné aux charges d'exploitation courantes est inscrit dans les comptes de la Confédération sous l'unité administrative (UA) 701 SG-DEFR pour le Domaine des EPF (contribution financière). Le crédit d'investissement pour les immeubles appartenant à la Confédération et utilisés par le Domaine des EPF est comptabilisé auprès de l'OFCL. Les immeubles sont portés à l'actif du bilan de l'OFCL (UA 620, administration générale). Les dépenses liées aux installations de recherche et aux éléments spécifiques à l'utilisateur dans les équipements d'exploitation ne font pas partie du crédit d'investissement. Ces investissements sont financés au moyen de la contribution financière et directement transférés dans le patrimoine des deux EPF et des quatre établissements de recherche. La valeur de ces équipements apparaît dans leur comptabilité (inscription à l'actif et amortissement tout au long de leur durée de vie).
- Transferts de crédits
 - a) Crédit de charges et crédit d'investissement

Le transfert de crédit est un instrument important qui donne au Domaine des EPF la souplesse nécessaire dans l'utilisation des ressources (art. 20, al. 5, OFC; RS 611.01). Avec l'AF la concernant le Budget de chaque période budgétaire, le Conseil fédéral délègue en général au DEFR, en accord avec le DFF (AFF et OFCL), la compétence de procéder, en cours d'exercice et pour un volume limité à 20% du crédit d'investissement, à des transferts entre le crédit d'investissement (Investissements dans les constructions du Domaine des EPF A202.0134) et le crédit de charges (Contribution financière de la Confédération A231.0181).
 - b) Crédits d'engagement

L'AF la concernant le Budget habilite en général le DEFR à effectuer des transferts entre les crédits d'engagement du Programme des constructions du Domaine des EPF concerné. Pour le Programme des constructions 2025, le volume des transferts demandés est de 10% maximum.

c) Constitution de réserves

Des réserves doivent pouvoir être constituées pour les grands projets de construction en vertu de l'art. 32a LFC (administration fédérale).

Contribution de la Confédération aux loyers du Domaine des EPF

Pour une meilleure transparence des coûts, les loyers des immeubles appartenant à la Confédération et utilisés par le Domaine des EPF sont eux aussi comptabilisés selon le modèle du locataire. La contribution de la Confédération aux loyers du Domaine des EPF pour les immeubles appartenant à la Confédération apparaît dans le Compte d'Etat comme un crédit de charges avec incidence financière au poste 701 SG-DEFR (A231.0182) pour le Domaine des EPF. Un produit d'un montant équivalent est inscrit dans la comptabilité de l'OFCL (UA 620). La contribution de la Confédération aux loyers n'est pas intégrée au plafond de dépenses du Domaine des EPF. Dans son compte de résultat, le Domaine des EPF inscrit les loyers à la fois en tant que produits et, pour un montant identique, en tant que charges de loyers dans les charges de biens et services.

Comptabilisation des produits

Chaque flux de trésorerie d'une entité est examiné pour établir s'il s'agit d'une transaction avec contrepartie (IPSAS 9) ou sans contrepartie (IPSAS 23).

Lorsque la contrepartie n'a pas encore été fournie, le montant correspondant est affecté aux capitaux de tiers.

En cas de transaction sans contrepartie, il s'agit de déterminer s'il y a ou non obligation de prestation ou de remboursement. Si tel est le cas, le montant est comptabilisé comme capitaux de tiers.

En l'absence de contrepartie et d'obligation de prestation ou de remboursement, les produits sont comptabilisés avec effet sur le résultat, et les actifs nets / capitaux propres de l'entité sont augmentés en conséquence. Les produits sont structurés comme suit:

Financement fédéral

Les montants alloués au Domaine des EPF par la Confédération comprennent la contribution financière et la contribution aux loyers. Ces produits sont des transactions sans contrepartie. Les montants correspondants sont saisis au cours de l'année de leur versement. Les ressources non utilisées issues de la contribution financière de la Confédération augmentent le montant des réserves dans les capitaux propres.

Taxes d'études, formation continue

Les produits issus des taxes d'études et de la formation continue sont des transactions avec contrepartie.

Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques

Les institutions du Domaine des EPF bénéficient de contributions liées à des projets venant de différents bailleurs de fonds afin de développer l'enseignement et la recherche. La majorité des pro-

jets financés s'étendent sur plusieurs années. Selon leurs spécificités, ces flux de fonds sont classifiés comme transactions avec ou sans contrepartie (IPSAS 9 ou IPSAS 23).

Dons et legs

Les produits des dons et des legs sont qualifiés de transactions sans contrepartie.

Autres produits

Les autres produits de prestations de services ainsi que les produits immobiliers appartiennent notamment à la catégorie «Autres produits». Ils sont considérés comme des transactions avec contrepartie.

Ces produits sont saisis et régularisés au moment de la livraison ou de la fourniture de la prestation de service.

Budget consolidé 2025 du Domaine des EPF: explications sur le compte de résultat

1 Financement fédéral

Le financement fédéral dans le budget consolidé du Domaine des EPF comprend la contribution financière de la Confédération (crédit A231.0181, 2440 mio CHF) et la contribution aux loyers du Domaine des EPF (crédit A231.0182, 211 mio CHF), totalisant ainsi 2651 mio CHF. Le financement fédéral (optique du plafond de dépenses) se monte pour sa part à 2630 mio CHF. Il se compose de la contribution financière de la Confédération et du crédit d'investissement Constructions du Domaine des EPF (A202.0134), qui s'élève à 190 mio CHF. Ces ressources font l'objet d'une demande dans le processus budgétaire de la Confédération et doivent être approuvées par le Parlement fédéral. Des informations détaillées à ce sujet sont disponibles au chapitre Financement fédéral et allocation des ressources (p. 4 ss).

Contribution financière de la Confédération

En raison de coupes budgétaires, la contribution financière de la Confédération, qui se monte à 2440 mio CHF, est inférieure de 97 mio CHF à celle figurant au Budget 2024. Les ressources issues de la contribution financière permettent, d'une part, de couvrir les dépenses d'exploitation courantes pour le mandat de base ainsi que pour les projets planifiés de manière centralisée et, d'autre part, de financer les investissements en immobilisations corporelles meubles/immeubles et en biens immatériels appartenant au Domaine des EPF.

La plupart des fonds disponibles servent à financer le mandat de base des institutions du Domaine des EPF (budget de base 2529 mio CHF). Une part significative des fonds issus du financement fédéral (87 mio CHF) est allouée à des projets stratégiques dans l'enseignement et la recherche qui sont planifiés de manière centralisée (pour plus de détails, voir le chapitre Allocation des

ressources, p. 8 ss). Le Conseil des EPF utilise 14,5 mio CHF pour sa propre administration et la Commission de recours.

Contribution aux loyers du Domaine des EPF

La contribution de la Confédération aux loyers sert à couvrir les frais locatifs du Domaine des EPF pour l'utilisation des immeubles appartenant à la Confédération. Elle a des incidences financières, mais pas en termes de dépenses (pas de flux de trésorerie) et se compose des amortissements théoriques ainsi que des coûts du capital auxquels s'ajoute une taxe de traitement (frais administratifs OFCL):

- Amortissements linéaires, valeur de placement: 161 mio CHF
- Rémunération versée sur la valeur de placement (coûts du capital): 50 mio CHF
- Prestations de services OFCL: 0,5 mio CHF

L'augmentation de 8 mio CHF est principalement due à la hausse du taux d'intérêt théorique de 1,0% à 1,25%. Une légère réduction des amortissements est prévue par rapport au Budget 2024.

2 Taxes d'études, formation continue

Le montant des recettes dépend de l'évolution du nombre d'étudiantes et étudiants ainsi que de doctorantes et doctorants et du montant des taxes d'études. Sur la base de ces deux paramètres, le Budget 2025 prévoit des produits de 64 mio CHF au total, soit 2 mio CHF de plus que dans le Budget 2024. Cette légère progression par rapport au Budget 2024 est due au cumul d'effets de volume (augmentation des effectifs étudiants ainsi que de l'offre de cours) et d'effets de prix (faible hausse des recettes générées par des cours dans certaines institutions du Domaine des EPF).

Le nombre attendu d'étudiantes et étudiants ainsi que de doctorantes et doctorants à l'ETH Zurich et à l'EPFL augmente de 1105 personnes comparé à 2024 pour atteindre un total de 40 908 personnes (prévisions d'avril 2024). Sur le total budgété pour les taxes d'études, la formation continue et les taxes administratives (64 mio CHF), 39 mio CHF proviennent de l'ETH Zurich, 22 mio CHF de l'EPFL et 2 mio CHF du PSI. A l'ETH Zurich comme à l'EPFL, la part des taxes d'études dans les produits d'exploitation reste inchangée par rapport à l'exercice précédent (env. 2%).

Fig.12: Contribution financière de la Confédération

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ B 2024 / B 2025	
				Val. abs.	%
Contribution financière de la Confédération	2535	2537	2440	-97	-4

Fig.13: Contribution aux loyers du Domaine des EPF

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ B 2024 / B 2025	
				Val. abs.	%
Contribution aux loyers du Domaine des EPF	195	203	211	8	4

Fig.14: Taxes d'études, formation continue

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ B 2024 / B 2025	
				Val. abs.	%
Taxes d'études, formation continue	61	62	64	2	3

3 Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques

Dans le secteur académique, les produits sont généralement déterminés selon la méthode de l'achèvement (*Cost of Completion, CoC*) et, plus rarement, selon la méthode de comptabilisation à l'avancement (*Percentage of Completion, PoC*). La méthode CoC consiste, pour un projet de recherche donné, à comptabiliser les produits avec effet sur le résultat uniquement à hauteur des charges cumulées au cours de l'année concernée. De ce fait, un éventuel excédent ou déficit financier par rapport au total des produits liés à ce projet n'est indiqué dans le compte de résultat qu'à la fin du projet. C'est dès lors le rapport entre les charges effectives déjà cumulées et les charges totales attendues qui est déterminant. Selon cette hypothèse, les charges déjà cumulées reflètent l'état d'avancement du projet.

Les produits inscrits au budget pour les contributions à la recherche s'élèvent à 854 mio CHF (B 2024: 823 mio CHF), dont 682 mio CHF de transactions sans contrepartie et 173 mio CHF de transactions avec contrepartie. La légère progression des contributions à la recherche par rapport au Budget 2024 résulte principalement de la hausse des produits issus des programmes de recherche du Fonds national suisse (+10 mio CHF, +3%) et des programmes-cadres de recherche européens (+11 mio CHF, +8%). La planification budgétaire table par ailleurs sur une augmentation des produits issus des contributions de recherche de l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse), de la recherche de la Confédération (recherche sectorielle) et de la recherche axée sur l'économie (secteur privé), qui sont de 4 mio CHF chacune. Au total, le Budget 2025 est en hausse de 32 mio CHF (+4%) par rapport au Compte 2023. La réalisation de l'Objectif stratégique 7 (sous-

objectifs concernant les sources de financement et l'utilisation des ressources) assigné par le Conseil fédéral au Domaine des EPF pour les années 2025–2028 dépend largement de l'évolution de la situation économique, des projets approuvés dans le cadre des UE-PCRI, du type de participation de la Suisse et surtout de la situation financière de la Confédération. La part des contributions à la recherche dans les produits d'exploitation progresse quelque peu pour s'établir à 22% (B 2024: 21%).

En dehors de réductions insignifiantes des autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales), toutes les autres catégories de contributions à la recherche représentées à la fig. 16 affichent des produits en hausse par rapport au Budget 2024. Comparé au Compte 2023, les produits augmentent dans toutes les catégories, sauf les UE-PCRI et les autres fonds de tiers liés à des projets.

En raison de la non-association de la Suisse au programme-cadre européen pour la recherche et l'innovation «Horizon Europe», les contributions à la recherche budgétées à hauteur de 854 mio CHF comprennent des montants prévus pour 2025 et provenant des mesures transitoires du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

Fonds national suisse (314 mio CHF)

Principal organe d'encouragement de la Confédération, le Fonds national suisse (FNS) soutient la recherche en Suisse au moyen de différents instruments d'encouragement financier attribués sur concours. Le Domaine des EPF est très performant dans l'acquisition de subsides du FNS.

Pour l'ensemble du Domaine des EPF, on table sur des taux de croissance de +3% par rapport au Budget 2024 et de +9% par rapport au Compte 2023. Les deux EPF prévoient pour 2025 une progression des subsides du FNS en raison d'une hausse des demandes de fonds provenant des mesures transitoires pour les projets de l'UE (p. ex. *SNSF Starting Grants*), dont le financement a été confié au FNS par le SEFRI.

Innosuisse (50 mio CHF)

Les institutions du Domaine des EPF prévoient une augmentation des contributions à la recherche provenant d'Innosuisse par rapport au budget de l'année précédente (+4 mio CHF, +8%) et par rapport au Compte 2023 (+2 mio CHF). Le Domaine des EPF table, pour 2025, sur le versement par Innosuisse de contributions provenant des mesures transitoires de la Confédération.

Recherche sectorielle (98 mio CHF)

Les produits issus de la recherche sectorielle peuvent fluctuer fortement d'une année à l'autre. Dans le Budget 2025, l'augmentation prévue de ces produits, qui totalisent 98 mio CHF (+4%), s'élève à 4 mio CHF. Tandis que l'ETH Zurich s'attend à des produits en hausse à 42 mio CHF (B 2024: 36 mio CHF), l'EPFL table sur un niveau identique au Budget 2024 (B 2025 et B 2024: 19 mio CHF). Les établissements de recherche budgétisent pour 2025 des produits issus de la recherche sectorielle de 37 mio CHF à eux quatre (B 2024: 39 mio CHF).

Programmes-cadres de recherche européens (141 mio CHF)

La Suisse est actuellement un pays tiers non associé à «Horizon Europe» ainsi qu'à d'autres volets du paquet Horizon 2021–2027. Par conséquent, la communauté de recherche et d'innovation en Suisse ne peut participer qu'à environ deux tiers des appels à propositions et de manière limitée. D'ici à ce que la Suisse retrouve son statut de pays associé, le SEFRI propose depuis 2021 deux types de mesures transitoires:

- Mesures transitoires pour les parties du programme accessibles: Le SEFRI finance directement la participation des acteurs de la recherche et de l'innovation en Suisse aux projets qui leur sont accessibles. Les participantes et participants à ces projets reçoivent les fonds en question comme si la Suisse était associée, le versement étant effectué par le SEFRI et non pas par l'UE.

Fig. 15: Contributions à la recherche Budget 2025 en mio CHF
854 (exercice précédent: 823)

Autres fonds de tiers liés à des projets
104 (105)

Economie privée
148 (144)

UE-PCRI
141 (130)



FNS
314 (304)

Innosuisse
50 (46)

Recherche sectorielle
98 (94)

Fig.16: Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	dont produits	dont produits	Δ B 2024 / B 2025	
				(IPSAS 23)	(IPSAS 9)	Val. abs.	%
Fonds national suisse (FNS)	287	304	314	314	–	10	3
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	48	46	50	50	–	4	8
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	92	94	98	56	41	4	4
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRI)	149	130	141	141	–	11	8
Recherche axée sur l'économie (économie privée)	140	144	148	50	98	4	3
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	106	105	104	71	33	–1	–1
Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques	822	823	854	682	173	32	4

Fig.17: Dons et legs

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ B 2024 / B 2025	
				Val. abs.	%
Dons et legs/prestations en nature	159	109	181	72	66

- Mesures transitoires pour les parties du programme non accessibles: Pour les appels à propositions non accessibles, des solutions provisoires aussi proches que possible des instruments européens sont mises en place et financées par l'intermédiaire du Fonds national suisse (FNS), d'Innosuisse et de l'Agence spatiale européenne (ESA). Les mesures déployées se fondent autant que possible sur les appels à propositions de l'UE. On peut citer à titre d'exemple les appels à projets pour les bourses *SNSF Starting Grants* octroyées par le FNS en remplacement des *ERC Starting Grants* du Conseil européen de la recherche.

Dans le Domaine des EPF, les contributions liées aux UE-PCRI inscrites au Budget 2025 sont inférieures au Compte 2023. Consolidés à l'échelle du Domaine des EPF, ces produits sont en recul de 8 mio CHF par rapport au Compte 2023. Les institutions du Domaine des EPF tentent d'y remédier en sollicitant le soutien du SEFRI dans le cadre des mesures financières transitoires qu'il propose. Concernant les programmes-cadres de recherche européens, le Domaine des EPF table pour 2025 sur le versement de contributions provenant des mesures transitoires de la Confédération.

Recherche axée sur l'économie (148 mio CHF)

Comparé au Budget 2024, les contributions à la recherche issues de la collaboration avec l'économie privée enregistrent une hausse modérée de 4 mio CHF à 148 mio CHF (+3%). L'EPFL budgète une augmentation des produits de quelque 4 mio CHF à 57 mio CHF

(B 2024: 54 mio CHF). Le PSI s'attend lui aussi à une croissance des produits de 2 mio CHF pour atteindre 12 mio CHF (B 2024: 10 mio CHF). L'ETH Zurich inscrit en revanche au Budget 2025 un recul des produits de 2 mio CHF (B 2025: 65 mio CHF; B 2024: 67 mio CHF). 66% des produits budgétés pour la collaboration avec l'économie privée concernent des prestations de services scientifiques et des mandats de recherche avec contrepartie.

Autres fonds de tiers liés à des projets (104 mio CHF)

Les autres fonds de tiers liés à des projets incluent les produits issus de coopérations avec les cantons, les universités et les organisations internationales. Il s'agit la plupart du temps de contributions cantonales à de grands projets de recherche. Dans le Budget 2025, ces produits affichent une baisse minimale à 104 mio CHF (B 2024: 105 mio CHF).

4 Dons et legs

De par la nature de ces fonds, il est particulièrement difficile d'évaluer le total des dons et legs dont le Domaine des EPF pourrait bénéficier. Le montant de base utilisé pour le budget est donc fixé de façon plutôt conservatrice. Ainsi, l'ETH Zurich table dans son Budget 2025 sur un montant de base de 140 mio CHF (B 2024: 80 mio CHF) pour les dons et legs. L'EPFL s'attend à ce que des projets soient financés par des dons et des droits d'utilisation (*Donated Rights*) à hauteur de 38 mio CHF (B 2024: 26 mio CHF). Un montant

total de 181 mio CHF est prévu pour l'ensemble du Domaine des EPF en 2025, soit 72 mio CHF de plus que dans le budget précédent (+ 66%).

5 Autres produits

Les autres produits augmentent de 1 mio CHF à 135 mio CHF.

Les produits de licences dépendent du chiffre d'affaires réa- lisé et sont soumis à des variations normales (forte volatilité). Les brevets débouchent souvent sur de nouvelles licences, qui ne génèrent des recettes que plus tard. Pour 2025, on prévoit des produits de licences et brevets d'un montant d'env. 9 mio CHF, en légère baisse par rapport au Budget 2024 (10 mio CHF) et au Compte 2023 (12 mio CHF).

Un faible recul des ventes selon IPSAS 9 à 10 mio CHF est éga- lement comptabilisé (B 2024: 13 mio CHF).

Les autres prestations de services comprennent les presta- tions avec contrepartie, mais excluent les prestations scienti- fiques. Le PSI prévoit que plus de la moitié des 47 mio CHF bud- gétés pour 2025 proviendront des services médicaux dispensés au Centre de protonthérapie, mais aussi des services fournis pour le démantèlement d'installations et l'élimination de déchets ra- dioactifs issus d'activités médicales, industrielles et scientifiques ainsi que des services rendus à l'industrie et aux autorités en matière de radioprotection.

L'écart important entre le Budget 2025 et le Compte 2023 au niveau du poste Produits des immeubles est dû aux entités sous-consolidées du Domaine des EPF, celles-ci étant intégrées aux comptes annuels, mais pas à l'élaboration du budget. Les produits des immeubles de l'ETH Zurich comprennent en parti- culier les revenus de la location d'appartements aux professeurs invités et à la coopérative de logements pour étudiantes et étu- diants WOKO à Zurich, ainsi que de la location de locaux à l'Uni- versité de Zurich et à la crèche.

En vertu de l'Ordonnance sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF, les produits issus de la cession de l'usage de biens-fonds propriété de la Confédération à des tiers (cha- pitre 4a [art. 33a-f]) et les produits de la vente de l'énergie dont les institutions n'ont pas l'usage (art. 2b) doivent être versés à la caisse fédérale. Ces montants figurent dans les charges de biens et services (cf. Explications, ch. 7). Un nouveau contrat étant en cours d'élaboration, l'ETH Zurich a revu à la baisse le montant budgété pour les produits issus des livraisons d'éner- gie à des tiers.

Seul le PSI planifie des prestations propres inscrites à l'actif. Comme l'année précédente, il table dans le Budget 2025 sur des prestations propres inscrites à l'actif à hauteur de 8 mio CHF.

6 Charges de personnel

Evolution des charges de personnel dans le Domaine des EPF

En hausse de 53 mio CHF, les charges de personnel inscrites au Budget 2025 sont supérieures à celles du Budget 2024 (+ 2% env.).

Le total des équivalents plein temps prévus (EPT, hors appren- nantes et apprenants) affiche une légère progression (+ 222 EPT) par rapport au Budget 2024 (2025: 20 931 EPT; 2024: 20 709 EPT). Cette faible augmentation des charges de personnel s'explique par les mesures salariales planifiées dans les institutions. Il s'agit de la compensation du renchérissement, des augmentations de sa- laire ainsi que du pilotage du système salarial (1,2% de la masse salariale concernant le personnel soumis au système salarial est à disposition pour des adaptations salariales individuelles en fonc- tion des prestations et de l'expérience).

Le total des EPT correspond à près de 24 800 contrats de travail (CT) avec un taux d'occupation (TO) moyen de 84,4% (cf. Rapport de gestion 2023 du Conseil des EPF sur le Domaine des EPF, fig. 17, p. 102).

En outre, les institutions du Domaine des EPF forment quelque 477 apprenantes et apprenants dans différentes professions, qui ne sont pas inclus dans les EPT.

La part des charges de personnel dans le total des charges d'ex- ploitation du Budget 2025 s'élève à 65% (B 2024: 64%).

Salaires du personnel

Les coûts prévus sont présentés par catégorie à la fig. 19, et le fi- nancement des EPT selon l'origine des fonds à la fig. 21, avec une comparaison par rapport au Budget 2024 et à la situation en 2023.

La réduction de -102 EPT au niveau du personnel scientifique par rapport au Budget 2024 est notamment due au fait que l'EPFL prévoit 85 EPT de moins que dans le budget précédent, notam- ment vu la baisse de la contribution financière de la Confédération (financement fédéral).

S'agissant du personnel technique et administratif, toutes les institutions tablent sur un nombre d'EPT quasiment constant, ce qui se traduit par des écarts minimes par rapport au Budget 2024.

Cotisations de l'employeur

Le Domaine des EPF utilise les hypothèses de l'Office fédéral du personnel (OFPER) pour calculer les cotisations de l'employeur. Le taux recommandé pour 2025 reste inchangé à 21,55% de la masse salariale déterminante (salaires du personnel) et couvre l'ensemble des cotisations de l'employeur. Les engagements nets et les charges nettes de prévoyance ne sont pas inscrits au budget selon les critères d'IPSAS 39. Pour pouvoir comparer avec le budget, il faut donc neutraliser les opérations concernant IPSAS 39 dans le Compte 2023 (C 2023: effet de 36 mio CHF).

Financement des postes

La grande majorité des 20 931 EPT prévus seront financés par la Confédération au moyen du financement fédéral (63%). En tenant

Fig.18: Autres produits

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ B 2024 / B 2025	
				Val. abs.	%
Licences / brevets (IPSAS 9)	12	10	9	–	–1
Ventes (IPSAS 9)	10	13	10	–2	–17
Remboursements	3	5	4	–1	–15
Autres prestations de services (IPSAS 9)	57	45	47	3	6
Produits des immeubles	39	15	15	–	–
Produits à verser à la caisse fédérale (selon l'Ordonnance finances et compta. EPF)	4	1	1	–1	–42
Fonds provenant de la réduction du parc immobilier du Domaine des EPF	–	–	1	1	–
Bénéfices provenant de ventes d'actifs (immobilisations corporelles)	–	–	–	–	–
Inscription de prestations propres à l'actif	7	8	8	–1	–6
Autres produits divers	25	39	40	1	3
Autres produits	155	134	135	1	1

Fig.19: Charges de personnel

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ B 2024 / B 2025	
				Val. abs.	%
Corps professoral	227	238	242	3	1
Personnel scientifique	1021	1033	1054	21	2
Personnel technique et administratif, apprenantes et apprenants, stagiaires	889	876	901	25	3
APG, SUVA et autres remboursements	–12	–11	–11	–	–
Salaires du personnel	2125	2136	2186	50	2
Assurances sociales AVS / AC / AI / APG / Amat	136	137	141	4	3
Charges de prévoyance nettes	216	268	266	–2	–1
Neutralisation de la variation des charges de prévoyance selon IPSAS 39	36	–	–	–	–
Assurance-maladie et accident SUVA (AP, ANP, indemn. journ.)	7	10	10	1	5
Contribution de l'employeur à la caisse d'allocations familiales (CAF / LAFam)	33	29	29	1	2
Assurances sociales et charges de prévoyance	429	443	446	3	1
Autres prestations de l'employeur	–	1	1	–	–1
Personnel temporaire	8	7	7	1	10
Variation des provisions pour heures supplémentaires et vacances	–3	–	–	–	–
Variation des provisions pour primes de fidélité futures	3	–	–	–	–
Autres charges de personnel	23	25	24	–	–2
Charges de personnel	2585	2611	2664	53	2

Fig.20: Charges de personnel selon l'origine des fonds

mio CHF	B 2024	B 2025	Δ B 2024 / B 2025	
			Val. abs.	%
Financement fédéral (contribution financière de la Confédération)	1845	1856	11	1
Contributions à la recherche / mandats de recherche de la Confédération et de tiers, dons	766	809	43	6
Charges de personnel selon l'origine des fonds	2611	2664	53	2

Fig. 21: Financement des postes à plein temps (EPT) selon l'origine des fonds

Groupe de fonctions		Corps professoral	Personnel scientifique	Personnel technique	Personnel administratif	Total EPT
Origine des fonds						
Financement fédéral Contribution financière de la Confédération	C 2023	787	6 111	3 161	2 978	13 036
	B 2024	824	6 332	3 153	2 936	13 245
	B 2025	819	6 230	3 156	2 992	13 197
	Δ 2024 / 2025	- 5	- 102	3	56	- 48
Fonds de tiers (contributions à la recherche, etc.) Encouragement de la recherche (FNS, Innosuisse), recherche sectorielle, UE-PCRI	C 2023	36	4 273	275	88	4 671
	B 2024	34	4 241	250	84	4 609
	B 2025	36	4 429	282	91	4 838
	Δ 2024 / 2025	2	188	32	7	229
Recherche axée sur l'économie, dons / legs	C 2023	54	1 963	462	345	2 824
	B 2024	58	2 031	433	332	2 854
	B 2025	60	2 027	462	348	2 897
	Δ 2024 / 2025	2	- 4	29	16	43
Total	C 2023	876	12 347	3 897	3 411	20 531
	B 2024	916	12 604	3 836	3 352	20 709
	B 2025	915	12 685	3 899	3 431	20 931
	Δ 2024 / 2025	- 1	81	63	79	222

Les chiffres ne comprennent pas les apprenantes et apprenants ni les stagiaires. (2023: 477 EPT)

Fig. 22: Charges de biens et services

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ B 2024 / B 2025	
				Val. abs.	%
Matériel et marchandises	164	177	179	2	1
Locaux	330	325	353	27	8
Energie	148	115	108	- 8	- 7
Informatique	106	113	107	- 6	- 5
Services de consultance, expertises, exposés tenus par des personnes invitées	88	98	91	- 7	- 7
Bibliothèque	29	30	28	- 2	- 6
Autres charges d'exploitation	172	155	158	2	1
Charges de biens et services	1 037	1 014	1 023	9	1

compte de l'aide indirecte octroyée par la Confédération au travers des contributions à la recherche des deux organes d'encouragement, de la recherche sectorielle et des contributions pour les UE-PCRI, la Confédération finance toujours directement ou indirectement près de 90% des charges de personnel et des postes à plein temps (B 2025: 86,2%; B 2024: 86,2%).

7 Charges de biens et services

Avec un montant de 1023 mio CHF (B 2024: 1014 mio CHF), les charges de biens et services sont supérieures de près de 1% au niveau du Budget 2024. Cette hausse minime résulte principalement de l'augmentation attendue des coûts des locaux (+8%) et de la baisse des montants budgétés pour les coûts énergétiques (-7%), pour les coûts informatiques (-5%) ainsi que pour les charges liées aux commissions et honoraires (-7%).

La hausse de 27 mio CHF des coûts des locaux est due en grande partie aux frais de loyer des immeubles pris en location (+10 mio CHF, à 60 mio CHF) sur le site Technopark de l'ETH Zurich et celui du parc Innovaare, ainsi que pour loger les hôtes scientifiques de l'Empa. Les coûts des locaux pour les immeubles appartenant à la Confédération (+8 mio CHF, à 211 mio CHF) et ceux concernant l'entretien et la maintenance des immeubles (+7 mio CHF, à 50 mio CHF) sont également en augmentation.

D'un montant de 158 mio CHF, les autres charges d'exploitation sont légèrement supérieures au Budget 2024 (+1%). Les coûts liés à l'entretien, à la réparation et à la maintenance d'immobilisations corporelles meubles augmentent légèrement (+1,6 mio CHF) à 25 mio CHF. Plus élevés que dans le budget de l'année précédente (+7 mio CHF, à 66 mio CHF), les frais professionnels, qui incluent en particulier les voyages, restent toutefois inférieurs aux valeurs figurant dans les comptes annuels 2023. Les autres charges de biens et services se montent à 7 mio CHF, en recul de 5 mio CHF par rapport au budget précédent.

Les coûts prévus pour les charges de matériel et de marchandises augmentent de 1% à 179 mio CHF. Cette hausse découle du remplacement de biens matériels non portés à l'actif, tels que des machines et véhicules, pour un total de 1,8 mio CHF.

Les montants à verser à la caisse fédérale lors de la cession à des tiers de l'usage de biens immobiliers propriété de la Confédération (art. 33a-f de l'Ordonnance sur les finances et la comptabilité du domaine des EPF) figurent dans les autres charges d'exploitation. Ils sont estimés à 1 mio CHF. La cession des revenus issus de la vente d'énergie (art. 2b de la même Ordonnance) n'est plus prise en compte dans le budget puisque, en raison d'un nouveau contrat, les ventes d'énergie à des tiers ne doivent plus y figurer.

8 Amortissements

Budgétés à 328 mio CHF, les amortissements augmentent de 6 mio CHF par rapport à 2024 (+2%) et en particulier par rapport au Compte 2023 (296 mio CHF; +11%). L'une des raisons pour lesquelles le volume des amortissements pour 2025 reste comparable à celui de l'exercice précédent est le report par l'ETH Zurich de la mise en service du supercalculateur HPCN/ALPS du CSCS à Lugano. Dans les autres institutions, le volume des amortissements ne connaît que des changements minimes par rapport au Budget 2024.

Le volume élevé des investissements effectués ces dernières années dans les immobilisations corporelles meubles et immeubles appartenant au Domaine des EPF continue d'induire des amortissements eux aussi conséquents. Jusqu'en 2023, le total des investissements dans les immobilisations corporelles appartenant au Domaine des EPF (300 mio CHF en moyenne) dépassait le taux d'amortissement annuel. Cette situation se reflète aussi dans la hausse des valeurs d'acquisition des immobilisations corporelles (C 2023: 5092 mio CHF; C 2022: 4969 mio CHF). Le renversement de tendance observé dans le Budget 2024 se confirme en 2025: les amortissements prévus se montent à 328 mio CHF (B 2024: 321 mio CHF) et le total des investissements à 249 mio CHF (B 2024: 302 mio CHF). Le volume des amortissements annuels est donc supérieur à celui des investissements.

9 Charges de transfert

On considère comme charges de transfert les contributions pour lesquelles aucune prestation directe n'est facturée.

Les contributions aux projets de recherche budgétées comprennent en particulier celles allouées de manière centralisée par le Conseil des EPF, puis transférées en cours d'exercice aux institutions du Domaine des EPF (transfert de fonds).

Pour le Budget 2025, il convient en particulier de noter les transferts de fonds suivants:

- les initiatives conjointes (*Joint Initiatives, JI*) dans le cadre des priorités stratégiques du Domaine des EPF «Energie, climat et durabilité de l'environnement» ainsi qu'«Engagement et dialogue avec la société» à hauteur de 14 mio CHF au total et
- les projets centraux *Catalysis Hub SwissCAT+ Phase 2*, *CHART Collaboration Projet Phase 3*, *ESDI-CH-ESA Center of Excellence für ETHB* et *Swiss AI Initiative* pour un volume total de 9 mio CHF.

La Confédération finance le démantèlement de l'accélérateur de particules et l'élimination des déchets radioactifs au PSI. Les provisions constituées à cet effet par le PSI garantissent le financement de la mise à l'arrêt, du démantèlement ainsi que de l'élimination des déchets ou de leur stockage en couches géologiques profondes. Sur le plan comptable, ce processus anticipé nécessite la constitution de provisions à hauteur de 11 mio CHF par an.

Les autres charges de transfert, qui totalisent 12 mio CHF, se situent à un niveau similaire à celui des années précédentes.

10 Résultat financier

Le placement de fonds est effectué selon la convention passée entre l'Administration fédérale des finances (AFF) et le Conseil des EPF sur les relations de trésorerie entre l'AFF et le Domaine des EPF. Les directives de placement se fondent sur l'art. 34c, al. 2, de la Loi sur les EPF et ont servi de référence aux deux EPF et aux quatre établissements de recherche pour définir leur propre stratégie de placement. Chaque année, les deux EPF et les quatre établissements de recherche rédigent en outre à l'intention du Conseil des EPF un rapport sur les placements conformément au chapitre 4 des directives de placement du Conseil des EPF.

Le résultat financier budgété pour 2025 comprend essentiellement la valeur estimée des produits d'intérêts sur les fonds placés auprès de l'Administration fédérale des finances. L'évolution du marché et les résultats obtenus dans le cadre des mandats de gestion de fortune ne sont pas budgétés.

La budgétisation du résultat financier ne tient compte que de produits spécifiques, courants pour la plupart, et est effectuée sur la base d'hypothèses et de prévisions défensives concernant la situation économique ainsi que l'évolution du patrimoine et des taux d'intérêt (B 2025: 8 mio CHF; B 2024: 9 mio CHF).

Fig.23: Amortissements

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ B 2024 / B 2025	
				Val. abs.	%
Amortissements	296	321	328	6	2

Fig.24: Charges de transfert

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ B 2024 / B 2025	
				Val. abs.	%
Bourses et autres contributions aux étudiantes et étudiants, doctorantes et doctorants	26	26	27	1	5
Contributions à des projets de recherche ¹	23	78	38	-40	-52
Financement du démantèlement de l'accélérateur de particules ¹		11	11	-	-
Autres charges de transfert ¹	13	12	12	-	1
Charges de transfert	62	126	88	-39	-31

¹ C 2023: sans charges de transfert au sein du Domaine des EPF

Fig.25: Résultat financier

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ B 2024 / B 2025	
				Val. abs.	%
Produits des intérêts	21	10	10	-	3
Produits des participations	5	1	-	-1	-99
Ajustements de la valeur vénale des placements financiers	28	-	-	-	-
Bénéfices de change	7	3	3	-	-
Autres produits financiers	-	2	2	-	14
Produits financiers	62	15	15	-	-
Charges d'intérêts	8	-	-	-	-
Autres charges de financement liées à l'acquisition de capital	-	-	-	-	-
Ajustements de la valeur vénale des placements financiers	5	-	-	-	-
Pertes de change	18	3	3	-	-1
Dépréciations	-	-	-	-	-
Autres charges financières	1	3	4	1	37
Charges financières	32	6	7	1	15
Résultat financier	30	9	8	-1	-11

Synthèse pluriannuelle

Fig. 26: Evolution du total des produits dans le Domaine des EPF

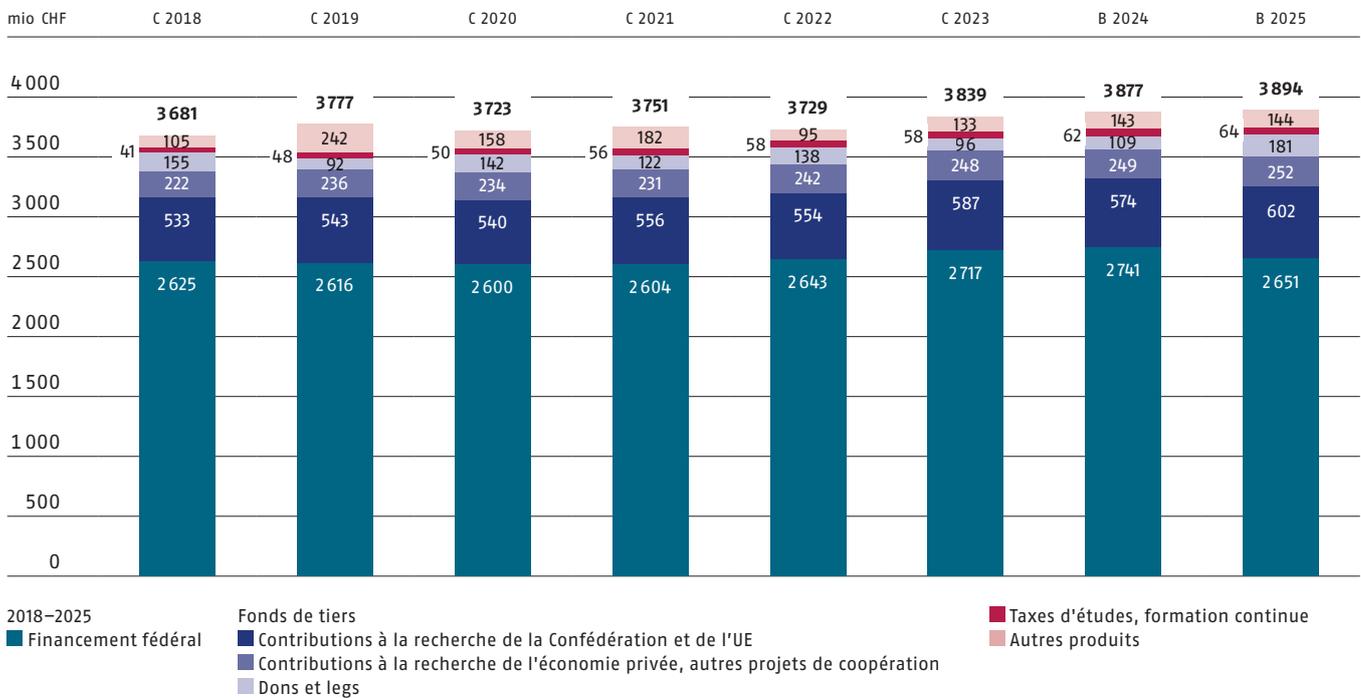
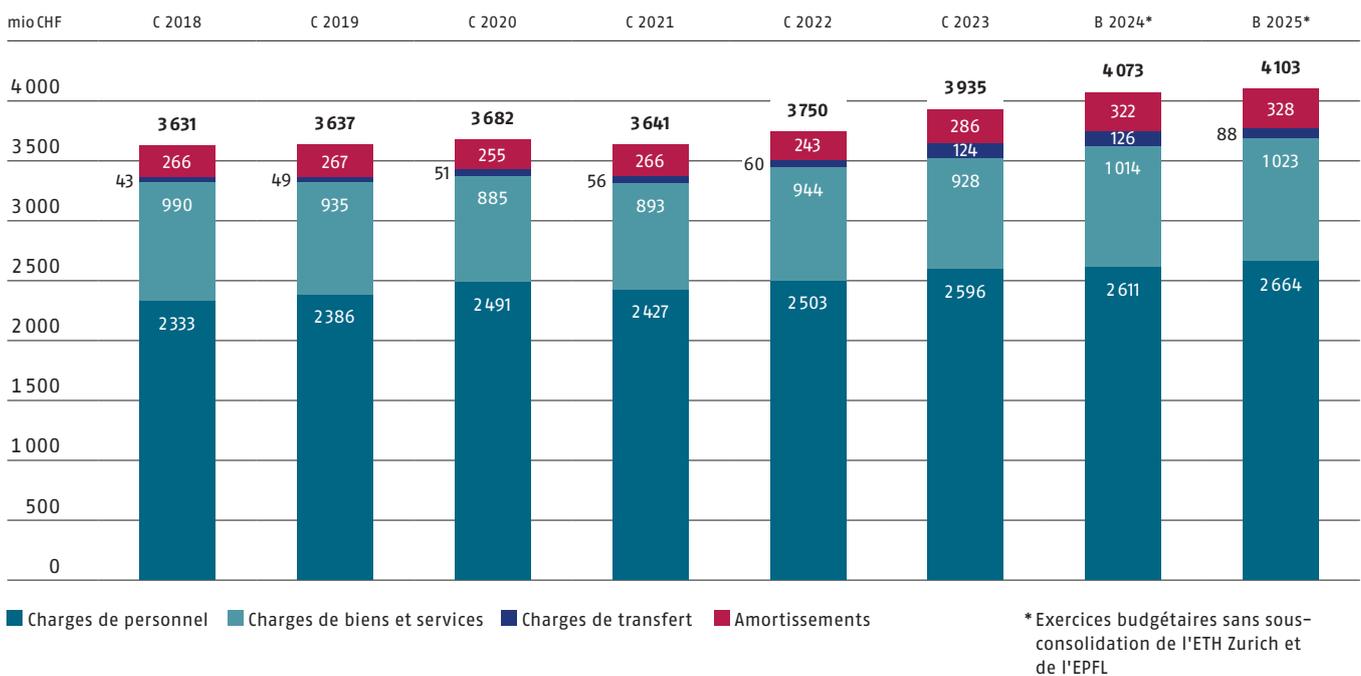
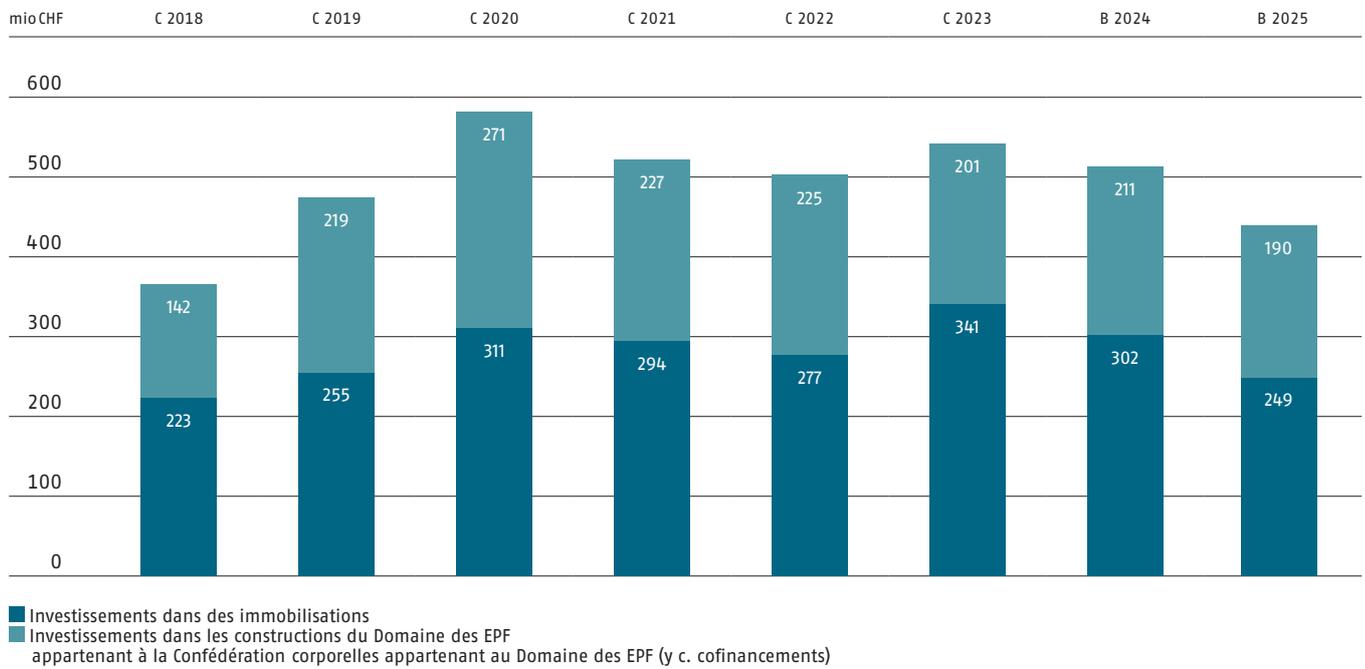


Fig. 27: Evolution du total des charges dans le Domaine des EPF



* Exercices budgétaires sans sous-consolidation de l'ETH Zurich et de l'EPFL

Fig.28: Evolution du total des investissements dans le Domaine des EPF



Rapports sectoriels 2025

ETH Zurich

Produits

En raison des mesures décidées par le Conseil fédéral pour alléger le budget de la Confédération, le Conseil des EPF a réduit le financement fédéral alloué à l'ETH Zurich pour 2025 (dans le budget de base du crédit de charges et du crédit d'investissement) de 2,7% nets (près de 37 mio CHF) par rapport à 2024. De plus, l'AFF a de nouveau refusé à l'ETH Zurich l'octroi d'un montant de 8,8 mio CHF issu de son compte témoin (réduction du parc immobilier). Les ressources requises pour les enveloppes de bâtiments (nouveaux bâtiments, assainissements) sont transférées à l'OFCL en tant que crédit d'investissement. Grâce à une planification restrictive et à l'acquisition de fonds de tiers, le crédit d'investissement 2025 sera inférieur d'env. 35 mio CHF à celui de 2024. Ainsi, la contribution financière (crédit de charges) reste pratiquement inchangée par rapport à 2024. Représentant près de 70% des produits d'exploitation, le financement fédéral est la principale source de financement de l'Ecole. Ces ressources et les fonds de tiers ne couvrent cependant pas toujours l'intégralité des frais d'exploitation et des investissements. L'ETH Zurich a donc besoin de réserves pour rester en mesure de réaliser de grands investissements et de compenser les fluctuations au niveau de ses dépenses.

Avec l'exclusion de la Suisse d'Horizon Europe et les mesures transitoires mises en place par la Confédération dans ce contexte, l'ETH Zurich s'attend à ce que les produits budgétés pour les contributions à la recherche, les mandats de recherche et les prestations de services scientifiques continuent de provenir toujours plus souvent du FNS. Cependant, l'exclusion d'Horizon Europe pénalise gravement toutes les institutions du Domaine des EPF, et il est donc essentiel que la Suisse y soit pleinement associée au plus vite. L'ETH Zurich table dès lors sur une stagnation des contributions à la recherche malgré la croissance prévue au niveau des chaires professorales. Elle prévoit en outre de nouveaux dons à hauteur de 140 mio CHF, qui sont toutefois sujets à de fortes fluctuations et donc difficiles à planifier.

Charges

Cinq champs d'action («Fondamentaux», «Environnement et ressources», «Transformation numérique responsable», «Santé et bien-être», «Dialogue avec la société») définissent le cadre d'orientation stratégique de l'ETH Zurich et lui permettent de remplir efficacement son mandat légal. Ce mandat est axé sur la recherche fondamentale, un enseignement d'excellence, le transfert de savoir et de technologie ainsi que des structures et processus institutionnels solides. La planification des professorats de l'ETH Zurich est fonction des champs d'action. En 2025, l'Ecole s'attend à env. 40 nouvelles nominations au sein du corps professoral et à la promotion de plus d'une dizaine de professeures et professeurs assistants. Si ces chiffres peuvent sembler modestes étant donné la croissance attendue des effectifs étudiants, il s'agit néanmoins d'un objectif ambitieux vu la situation financière qui prévaut actuellement.

La forte progression du nombre d'étudiantes et étudiants ces dernières années (+99% depuis 2007) témoigne de l'attractivité de l'ETH Zurich. Prévoyant une nouvelle augmentation d'env. 15% d'ici à 2028, l'Ecole prend des mesures adaptées pour accroître l'efficacité dans l'enseignement. Pour pouvoir continuer à développer les examens en ligne, il sera p. ex. demandé à tous les étudiants et étudiantes d'avoir leur propre ordinateur portable dès l'automne 2024. L'ETH Zurich lancera en outre en 2025 sa grande réforme des études «PAKETH», qui vise à remanier le système d'examens et le calendrier académique de tous les cursus de bachelor et de master. Elle continuera de développer son offre de formation et de formation continue destinée à l'économie et à la société. Le cursus de master *Innovative Space Systems* ainsi que trois programmes de MAS et huit programmes de CAS verront le jour à l'automne 2024.

Ces prochaines années, l'ETH Zurich sera en mesure de développer considérablement son champ d'action stratégique «Transformation numérique responsable» grâce au généreux soutien de la Fondation Dieter Schwarz, qui lui permettra de créer une vingtaine de chaires professorales. Une partie de ces chaires seront établies à Zurich. L'ETH Zurich mettra sur pied un nouveau centre d'enseignement et de recherche sur le *Bildungscampus* de Heilbronn afin de contribuer à façonner l'ère du numérique.

Les institutions du Domaine des EPF doivent aussi réaliser des économies pour compenser le renchérissement. Ces dernières années, l'ETH Zurich a donc redéfini plusieurs fois ses priorités pour la planification des professorats et adapté sa planification immobilière, ce qui a eu des répercussions considérables. D'autres mesures et, partant, une diminution des prestations seront nécessaires au vu des coupes envisagées dans le financement fédéral en 2025, de la baisse prévue des taux de croissance entre 2026 et 2028 et de la non-compensation du renchérissement sur fond de progression des effectifs étudiants. Les charges de personnel pour 2025 progresseront en raison d'une augmentation de ces frais d'ordre structurel (mesures salariales) et d'une légère croissance du personnel. L'ETH Zurich s'attend en 2025 à une hausse des charges de biens et services liée surtout à une augmentation des coûts de l'énergie et des loyers. L'inscription ultérieure à l'actif de projets de construction de longue durée s'est traduite par une baisse des charges de biens et services dans le Budget 2024 (facteur particulier). On considère par ailleurs que les coûts de l'énergie ont été nettement sous-estimés. La mise en service du supercalculateur prévue pour 2024 au CSCS de Lugano (investissements d'env. 90 mio CHF, y c. fonds de tiers) ainsi que l'emménagement dans les nouveaux bâtiments à Bâle et sur le campus de l'ETH Zurich Centre en 2023, avec l'acquisition des appareillages correspondants, entraîneront une nette augmentation des amortissements par rapport à 2023. En 2025, les principaux aménagements par le locataire concernent la construction du centre de calcul et le nouveau bâtiment de bureaux et de laboratoires (tous deux sur le campus du Höggerberg).

Fig. 29: Compte de résultat 2023–2025 de l'ETH Zurich

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ B 2024 / B 2025	
				Val. abs.	%
Contribution financière de la Confédération	1252	1241	1242	1	–
Contribution aux loyers	113	118	123	4	4
Financement fédéral	1365	1360	1365	5	–
Taxes d'études, formation continue	37	38	39	1	3
Fonds national suisse (FNS)	144	152	160	8	5
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	22	22	23	1	5
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	40	36	42	6	17
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRI)	74	65	57	–8	–12
Recherche axée sur l'économie (économie privée)	61	67	65	–2	–3
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	42	35	30	–5	–14
Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques	383	377	377	–	–
Dons et legs	132	80	140	60	75
Autres produits	39	38	38	–	–
Produit d'exploitation	1956	1893	1959	66	3
Charges de personnel ¹	1261	1292	1313	21	2
Charges de biens et services ²	534	521	540	19	4
Amortissements	119	164	164	–	–
Charges de transfert	29	29	30	1	3
Charges d'exploitation	1942	2006	2047	41	2
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	14	–113	–88	25	–22
RÉSULTAT FINANCIER	27	6	3	–3	–45
Résultat des entités associées et co-entreprises	9	–	–	–	–
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	50	–107	–85	23	–21
¹ dont variation des charges de prévoyance selon IPSAS 39	–17	–	–		
² dont coûts des locaux pour les immeubles appartenant à la Confédération	113	118	123	4	4

Fig. 30: Investissements 2023–2025 de l'ETH Zurich

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ B 2024 / B 2025	
				Val. abs.	%
Investissements dans des immobilisations corporelles immeubles appartenant au Domaine des EPF	56	58	63	5	9
Immobilisations corporelles meubles	100	83	78	–5	–6
Immobilisations incorporelles	1	–	–	–	–
Investissements dans des immobilisations corporelles / incorporelles appartenant au Domaine des EPF*	157	141	141	–	–
Investissements dans des immeubles appartenant à la Confédération**	121	125	110	–15	–12
Total des investissements ETH Zurich	277	266	251	–15	–6

* Financés par la contribution financière de la Confédération (A231.0181) et par des fonds de tiers

** Financés par le crédit d'investissement Constructions du Domaine des EPF (A202.0134) et par un cofinancement (fonds de tiers [revenus supplémentaires de la Confédération liés à des prestations])

EPFL

Produits

L'EPFL prévoit pour 2025 des produits d'exploitation à hauteur de 1114,8 mio CHF. Le financement fédéral de 720,1 mio CHF représente 64,6% de ces produits, en diminution de -33,3 mio CHF par rapport au Budget 2024 (-4,4%). A cela s'ajoutent 394,7 mio CHF au titre de financements de tiers (35,4% des produits). L'EPFL table sur une augmentation des fonds de tiers, notamment grâce à des sponsors pour des chaires de professeurs. L'évolution attendue de la proportion de fonds de tiers par rapport au financement fédéral direct, quant à lui en diminution, est de 35,4% en 2025 (contre 33% en moyenne historique).

Charges

L'EPFL démontre son attractivité depuis 25 ans, avec un triplement des effectifs estudiantins et l'optimisation de ses ressources, dès lors que le nombre de professeurs et professeuses a progressé plus rapidement que le financement fédéral (fig. 31).

L'enseignement reste la priorité de l'EPFL. Ses programmes sont adaptés aux enjeux actuels et comprennent des cours de durabilité et d'éthique, le développement des compétences transverses et l'apprentissage par la pratique. Des investissements majeurs sont prévus en 2025 et concernent l'augmentation du nombre de personnes enseignantes, le nouvel auditoire dans le bâtiment de la RTS et le début du chantier du *Double Deck*, qui permettra de proposer 1500 places d'études supplémentaires en 2028, pour un coût prévu de 70 à 80 mio CHF.

Toutefois, ces investissements ne suffiront pas pour répondre à la hausse des effectifs estudiantins. Malgré la pénurie chronique d'ingénieures et ingénieurs en Suisse, l'EPFL est amenée à instaurer des mesures de gestion de la croissance estudiantine pendant les années 2025 à 2029. Ces mesures impacteront les inscriptions des étudiantes et étudiants étrangers, l'accès à toute personne suisse remplissant les conditions nécessaires restant garanti. Elles seront réexaminées à l'issue des quatre années. Sans allocation de ressources supplémentaires, il est néanmoins probable qu'elles seront reconduites.

Dans la recherche, l'EPFL continue de s'engager pour trouver des solutions aux défis de société. Ainsi, elle s'est associée au canton du Valais pour créer un pôle académique dédié à la transition énergétique verte. L'Ecole mise aussi sur l'intelligence artificielle et pilote le *Swiss Data Science Center* en collaboration avec l'ETH Zurich et le PSI. Elle contribue par ailleurs à l'initiative *Swiss AI*. Concernant les sciences expérimentales et les technologies avancées, l'*Advanced Science Building (ASB)*, dont la construction devrait démarrer en 2026, offrira des conditions optimales aux scientifiques en physique quantique (coût prévu supérieur à 200 mio CHF).

La promotion de l'innovation et du transfert de technologie à partir des laboratoires de recherche vers la société et l'industrie est assurée à différents niveaux. La recherche et développement est pratiquée dans le cadre de collaborations avec l'industrie. Des offres de formation à l'entrepreneuriat sont proposées à la communauté étudiante, et des événements dédiés aux start-up sont organisés ponctuellement.

Les charges de personnel pour 2025 incluent le recrutement de nouvelles professeuses et professeurs ainsi qu'une indexation des salaires au coût de la vie de 1,5%. Les charges de personnel portées aux Budgets 2024 et 2025 ne peuvent pas être comparées à celles de 2023, car les hypothèses budgétaires n'incluent pas les ajustements, souvent significatifs, des charges de prévoyance selon la norme IPSAS 39. Il n'est pas tenu compte du retour anticipé du droit de superficie du *Swiss Tech Convention Center (STCC)* à la Confédération, puisque c'est au Credit Suisse de fixer la date du transfert, qui interviendra entre 2024 et 2026.

Dans son plan financier, l'EPFL prévoit d'utiliser la quasi-totalité de ses réserves (392 mio CHF fin 2023) d'ici à 2028-2030 (fig. 32): 146 mio CHF pour le rachat du STCC, 109 mio CHF pour des projets de recherche des facultés et le recrutement anticipé de professeuses et professeurs ainsi que 97 mio CHF pour le pic de construction (*Double Deck* et *Advanced Science Building*).

L'Ecole n'a plus de marge de manœuvre pour faire face à un événement imprévu ayant des conséquences financières majeures (tel que la prise en charge des dégâts causés récemment au système de refroidissement par l'eau du lac, colonisé par la moule quagga).

Fig. 31: Compte de résultat 2023–2025 de l'EPFL

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ B 2024 / B 2025	
				Val. abs.	%
Contribution financière de la Confédération	717	704	669	-35	-5
Contribution aux loyers	47	49	51	2	4
Financement fédéral	765	753	720	-33	-4
Taxes d'études, formation continue	22	21	22	1	6
Fonds national suisse (FNS)	101	114	113	-1	-1
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	13	12	14	2	18
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	18	19	19	-	-2
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRI)	54	47	63	16	33
Recherche axée sur l'économie (économie privée)	53	54	57	4	7
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	45	48	45	-3	-5
Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques	285	294	311	17	6
Dons et legs	23	26	38	12	44
Autres produits	64	24	24	-1	-2
Produit d'exploitation	1158	1119	1115	-4	-
Charges de personnel ¹	741	760	779	19	2
Charges de biens et services ²	323	299	276	-23	-8
Amortissements	82	64	67	3	5
Charges de transfert	32	34	32	-2	-5
Charges d'exploitation	1178	1157	1154	-3	-
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-20	-38	-39	-1	2
RÉSULTAT FINANCIER	-1	1	3	2	150
Résultat des entités associées et co-entreprises	-1	-	-	-	-
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-21	-37	-36	1	-3
¹ dont variation des charges de prévoyance selon IPSAS 39	-10	-	-		
² dont coûts des locaux pour les immeubles appartenant à la Confédération	47	49	51	2	4

Fig. 32: Investissements 2023–2025 de l'EPFL

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ B 2024 / B 2025	
				Val. abs.	%
Investissements dans des immobilisations corporelles immeubles appartenant au Domaine des EPF	11	-	4	4	-
Immobilisations corporelles meubles	64	78	55	-23	-29
Immobilisations incorporelles	5	2	2	-	-
Investissements dans des immobilisations corporelles / incorporelles appartenant au Domaine des EPF*	80	80	61	-19	-24
Investissements dans des immeubles appartenant à la Confédération**	30	38	52	14	37
Total des investissements EPFL	110	118	113	-5	-4

* Financés par la contribution financière de la Confédération (A231.0181) et par des fonds de tiers

** Financés par le crédit d'investissement Constructions du Domaine des EPF (A202.0134) et par un cofinancement (fonds de tiers [revenus supplémentaires de la Confédération liés à des prestations])

PSI

Produits

Le PSI table pour 2025 sur des produits d'exploitation de 444,8 mio CHF. La majeure partie (310,2 mio CHF) est issue du financement fédéral, qui se compose de la contribution financière (292,7 mio CHF) et de la contribution aux loyers (17,5 mio CHF). Pour compléter le financement fédéral, le PSI table en 2025 sur un montant de 134,6 mio CHF provenant d'autres sources de financement. Les contributions de la Confédération à la recherche obtenues sur concours issues de la recherche sectorielle, du FNS, d'Innosuisse et de la participation au programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation totalisent 40,0 mio CHF et représentent une source de financement notable. Les contributions à la recherche provenant de l'économie privée, des cantons, des communes et des organisations internationales (29,0 mio CHF) dépasseront sensiblement le budget de l'année précédente, mais seront comparables aux produits de 2023. Le PSI s'attend à des produits d'env. 54,8 mio CHF grâce aux licences et aux prestations de services. Parmi les autres sources de financement figurent les dons, le sponsoring, les finances de cours du centre de formation (3,3 mio CHF) et les prestations propres inscrites à l'actif (7,5 mio CHF). La Source de Lumière Synchrotron Suisse restant fermée durant près de quinze mois pour sa mise à niveau (projet SLS 2.0), la majeure partie des recettes perçues dans ce contexte auprès de l'industrie feront donc encore défaut en 2025 et il faut s'attendre une nouvelle fois à des pertes de revenus.

Le PSI estime les investissements dans les constructions de la Confédération à 20,4 mio CHF. Sur ce montant, 14,8 mio CHF sont prévus au titre de contribution de base aux investissements dans les constructions du Domaine des EPF et 5,6 mio CHF proviennent des fonds spéciaux alloués par la Confédération pour le financement du démantèlement de ses installations nucléaires.

Charges

Le PSI table pour 2025 sur des charges d'exploitation de 484,2 mio CHF, qui sont en grande partie constituées de charges de personnel (291,3 mio CHF), lesquelles sont couvertes à 68,5% par le financement fédéral. Le PSI compensera les coupes imposées en 2025 par le Conseil fédéral en réduisant les coûts et en puisant dans ses réserves. Une des nombreuses mesures prises pour réaliser des économies consiste à renoncer à l'augmentation nominale des frais de personnel (pas d'augmentation des EPT) afin d'atteindre l'objectif fixé pour les charges de personnel.

Budgétées à 112,4 mio CHF, les charges de biens et services progresseront de 7,6% par rapport au Budget 2024 et dépasseront de 3,8% les chiffres effectifs de 2023. Après la très forte augmentation des coûts liés à l'achat d'énergie, de matières premières et de services au cours des dernières années, le PSI n'anticipe pas une telle hausse des dépenses dans ce domaine en 2025. Les investis-

sements dans des immobilisations corporelles sont budgétés à quelque 36,4 mio CHF (dont 7,5 mio CHF de prestations propres) et sont donc sensiblement inférieurs au niveau des années précédentes. Les amortissements sans effet sur la trésorerie augmenteront en raison du nombre accru d'inscriptions à l'actif d'immobilisations au cours des années précédentes.

Le principal investissement consenti par le PSI en 2025 concerne la clôture du projet de mise à niveau SLS 2.0, qui nécessite au total 129 mio CHF. Après les travaux, la SLS sera à nouveau ouverte aux utilisatrices et utilisateurs du secteur académique et de l'industrie en tant que première source nationale de ce type en Europe. Grâce à un rayonnement X encore plus intense et une consommation d'énergie sensiblement réduite, l'installation restera compétitive à l'échelle internationale pour plusieurs décennies. La transformation de l'accélérateur et la mise à niveau prévue dans le cadre du projet ESUP de faisceaux de lumière supplémentaires permettront à l'avenir à la SLS 2.0 de contribuer de façon déterminante à la compréhension des matériaux et des processus biologiques, et aussi de répondre aux questions urgentes en matière de santé, d'énergie, d'environnement et de matériaux avancés.

Les travaux en vue du projet de mise à niveau IMPACT (*Isotope and Muon Production using Advanced Cyclotron and Target technologies*) sont aussi considérés comme prioritaires, à condition que le Parlement approuve le Message FRI fin 2024. Ce projet commun du PSI, de l'Université de Zurich et de l'Hôpital universitaire de Zurich prévoit deux changements majeurs concernant l'accélérateur de protons HIPA: HIMB (*High Intensity Muon Beams*) multipliera par près de cent l'intensité des muons, ce qui présente un intérêt à la fois pour les sciences des matériaux et pour la physique des particules. TATTOS (*Targeted Alpha Tumor Therapy and Other Oncological Solutions*) permettra de produire des radionucléides innovants et jusqu'à présent peu accessibles en médecine pour le diagnostic et le traitement du cancer.

S'agissant des immeubles appartenant à la Confédération, l'année 2025 sera essentiellement marquée par l'achèvement et la mise en service du QMMC (*Quantum Matter and Materials Discovery Center*) sur le site Ouest du PSI. Cette infrastructure de recherche ultramoderne pour la synthèse des matériaux et la caractérisation des matériaux intelligents fournira un environnement idéal pour l'étude de matériaux et de phénomènes quantiques novateurs et facilitera en outre les programmes de recherche menés sur les grandes infrastructures de recherche du PSI.

Fig. 33: Compte de résultat 2023–2025 du PSI

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ B 2024 / B 2025	
				Val. abs.	%
Contribution financière de la Confédération	326	297	293	- 4	- 1
Contribution aux loyers	16	17	17	1	4
Financement fédéral	342	314	310	- 4	- 1
Taxes d'études, formation continue	2	3	2	-	- 10
Fonds national suisse (FNS)	19	17	18	1	6
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	2	2	3	1	25
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	10	13	11	- 2	- 16
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRI)	10	6	9	3	50
Recherche axée sur l'économie (économie privée)	14	10	12	2	20
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	18	10	17	7	70
Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques	73	58	69	12	20
Dons et legs	1	1	1	1	100
Autres produits	60	62	62	-	1
Produit d'exploitation	479	436	445	9	2
Charges de personnel ¹	283	284	291	7	3
Charges de biens et services ²	108	104	112	8	8
Amortissements	78	74	78	4	6
Charges de transfert	2	2	2	-	-
Charges d'exploitation	471	465	484	19	4
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	7	- 29	- 39	- 11	38
RÉSULTAT FINANCIER	2	1	1	-	- 12
Résultat des entités associées et co-entreprises	-	-	-	-	-
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	10	- 27	- 38	- 11	39
¹ dont variation des charges de prévoyance selon IPSAS 39	- 5	-	-		
² dont coûts des locaux pour les immeubles appartenant à la Confédération	16	17	17	1	4

Fig. 34: Investissements 2023–2025 du PSI

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ B 2024 / B 2025	
				Val. abs.	%
Investissements dans des immobilisations corporelles immeubles appartenant au Domaine des EPF	6	5	3	- 1	- 29
Immobilisations corporelles meubles	71	58	24	- 34	- 59
Immobilisations incorporelles	2	2	2	-	-
Investissements dans des immobilisations corporelles / incorporelles appartenant au Domaine des EPF*	79	65	29	- 36	- 55
Investissements dans des immeubles appartenant à la Confédération**	20	31	15	- 16	- 52
Total des investissements PSI	99	96	44	- 52	- 54

* Financés par la contribution financière de la Confédération (A231.0181) et par des fonds de tiers

** Financés par le crédit d'investissement Constructions du Domaine des EPF (A202.0134) et par un cofinancement (fonds de tiers [revenus supplémentaires de la Confédération liés à des prestations])

WSL

Produits

Le WSL table pour 2025 sur des produits d'exploitation de 96,5 mio CHF, en hausse de 1,3 mio CHF (+1,4%) par rapport au Budget 2024, et sur un financement fédéral de 63,2 mio CHF. Comparé au Budget 2024, la contribution financière diminuera de 0,8 mio CHF, soit 1,5% (cf. fig. 35). Le recul des ressources allouées par le Conseil des EPF est dû aux mesures d'économie imposées par la Confédération. Les contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques devraient progresser de 2,4 mio CHF (+8,6%) à 30,4 mio CHF. Cette augmentation est essentiellement liée au succès notable rencontré par les scientifiques du WSL dans l'acquisition de fonds pour des projets de recherche et de mise en œuvre mais aussi au développement du *Climate Change and Extremes Research Center* (CERC) à Davos. Les autres produits devraient diminuer de 0,3 mio CHF pour atteindre 2,7 mio CHF en raison surtout du recul des recettes générées par les licences de RAMMS, le logiciel développé par le WSL. En 2024, celui-ci sera cédé à une nouvelle spin-off du WSL, à laquelle seront transférées les tâches de développement, d'aide aux utilisateurs, etc., qui sont actuellement du ressort du WSL.

Charges

En 2025 également, le WSL consacra la majeure partie de ses ressources aux charges de personnel (80,9 mio CHF, soit 79% des charges d'exploitation). Par rapport au Budget 2024, il table globalement sur une hausse des charges de personnel de 1,6 mio CHF (+2,0%). Cette augmentation s'explique surtout par les salaires plus élevés accordés aux collaboratrices et collaborateurs en raison du renchérissement, une mesure dont l'impact financier n'a pas encore pu être compensé par celui de la diminution prévue des effectifs.

Le WSL s'attend pour 2025 à des charges de biens et services de 19,2 mio CHF, en hausse de 0,6 mio CHF (+3,4%) par rapport au Budget 2024. Cette progression est essentiellement liée au renchérissement. Globalement, le compte de résultat du WSL pour 2025 affiche un résultat annuel de -6,5 mio CHF, qui peut être couvert par les réserves.

Ces dernières années, le budget du WSL a régulièrement affiché un résultat négatif du fait que les réserves ont dû être réduites à la demande du propriétaire et que des investissements ont été effectués dans des projets de recherche ainsi que dans un nouveau bâtiment sur le site du SLF à Davos. Cette fois, le résultat annuel négatif attendu pour 2025 est essentiellement dû à un déficit structurel de l'ordre de 5 mio CHF, lui-même imputable à la réduction de la contribution fédérale par rapport à ce qui était initialement prévu ainsi qu'à la non-compensation du renchérissement. En l'absence de mesures adéquates, ce déficit risquerait de persister les années suivantes. Le WSL doit par conséquent réaliser des économies au niveau des charges de personnel, en plus des coupes prévues dans les dépenses de biens et services et de construction, et a décidé un vaste gel des embauches. Les départs à la retraite

et les autres départs de collaboratrices et collaborateurs financés par la contribution de base de la Confédération ne sont pas remplacés. Seuls font exception à cette règle les postes dont les tâches relèvent du mandat légal ou de contrats de longue durée, ou qui sont indispensables à l'exploitation et ne peuvent pas être confiées à un autre membre du personnel. Une trentaine de postes doivent être supprimés pour compenser dans les cinq années à venir le déficit structurel attendu en vertu de la planification actuelle, et ce avant que les réserves encore disponibles soient épuisées.

Les investissements (cf. fig. 36) du WSL s'élèvent à 4,2 mio CHF en 2025, soit une progression de 0,2 mio CHF par rapport à 2024. En 2025, les investissements dans les immobilisations corporelles immeubles appartenant à la Confédération sont consacrés à des travaux d'entretien et d'adaptation de faible ampleur. Ceux dans les immobilisations corporelles immeubles appartenant au WSL sont un peu moins élevés qu'en 2024 (0,5 mio CHF) et concernent aussi de petits travaux d'entretien et d'adaptation. Les investissements dans les immobilisations corporelles meubles comprennent des dépenses de remplacement dans les domaines de l'informatique et de l'exploitation ainsi que de petites acquisitions pour du nouveau matériel de recherche (instruments de laboratoire, p. ex.).

Malgré les possibilités financières limitées, le WSL prendra de premières mesures pour mettre en œuvre sa Stratégie 2035, qui a été élaborée en 2023 à l'issue d'un processus participatif et s'intitule «Recherche pour la société et l'environnement dans un monde en mutation». Cette Stratégie s'articule autour des quatre axes de développement prioritaires identifiés dans le cadre du plan de développement 2025–2028 «Impacts des changements globaux: atténuation et adaptation», «Urbanisation durable pour des villes vivables», «Gouvernance environnementale» et «Paysages et écosystèmes multifonctionnels», qui feront l'objet d'un soutien ciblé financé par les ressources fédérales disponibles et les fonds de tiers nouvellement acquis. Le WSL veillera en outre à ce que les tâches qui lui sont confiées par la Confédération soient, dans la mesure du possible, réalisées avec la qualité requise.

Fig. 35: Compte de résultat 2023–2025 du WSL

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ B 2024 / B 2025	
				Val. abs.	%
Contribution financière de la Confédération	64,0	60,8	59,9	- 0,9	- 1,5
Contribution aux loyers	3,0	3,3	3,4	0,1	3,4
Financement fédéral	67,0	64,0	63,2	- 0,8	- 1,2
Taxes d'études, formation continue	-	0,1	0,2	-	25,0
Fonds national suisse (FNS)	9,0	7,5	8,2	0,7	9,4
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	-	0,3	0,3	-	9,7
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	14,0	13,2	14,0	0,8	5,7
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRI)	2,0	1,7	1,7	0,1	3,0
Recherche axée sur l'économie (économie privée)	-	0,1	0,2	-	32,1
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	7,0	5,2	6,1	0,8	16,1
Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques	32,0	28,0	30,4	2,4	8,6
Dons et legs	-	-	-	-	-
Autres produits	3,0	3,1	2,7	- 0,3	- 11,4
Produit d'exploitation	103,0	95,2	96,5	1,3	1,4
Charges de personnel ¹	78,0	79,3	80,9	1,6	2,0
Charges de biens et services ²	21,0	18,6	19,2	0,6	3,4
Amortissements	2,0	1,7	1,7	-	- 0,4
Charges de transfert	2,0	1,2	1,3	-	2,0
Charges d'exploitation	102,0	100,9	103,1	2,2	2,2
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1,0	- 5,7	- 6,6	- 0,9	16,6
RÉSULTAT FINANCIER	-	0,2	0,1	-	- 24,2
Résultat des entités associées et co-entreprises	-	-	-	-	-
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	1,0	- 5,5	- 6,5	- 1,0	17,9
¹ dont variation des charges de prévoyance selon IPSAS 39	- 1,0	-	-		
² dont coûts des locaux pour les immeubles appartenant à la Confédération	3,0	3,3	3,4	0,1	3,4

Fig. 36: Investissements 2023–2025 du WSL

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ B 2024 / B 2025	
				Val. abs.	%
Investissements dans des immobilisations corporelles immeubles appartenant au Domaine des EPF	0,5	0,8	0,5	- 0,3	- 33,3
Immobilisations corporelles meubles	1,8	1,2	1,3	0,1	7,9
Immobilisations incorporelles	0,2	-	-	-	-
Investissements dans des immobilisations corporelles / incorporelles appartenant au Domaine des EPF*	2,5	2,0	1,8	- 0,2	- 7,9
Investissements dans des immeubles appartenant à la Confédération**	1,0	2,0	2,4	0,4	18,4
Total des investissements WSL	3,5	3,9	4,2	0,2	5,3

* Financés par la contribution financière de la Confédération (A231.0181) et par des fonds de tiers

** Financés par le crédit d'investissement Constructions du Domaine des EPF (A202.0134) et par un cofinancement (fonds de tiers [revenus supplémentaires de la Confédération liés à des prestations])

Empa

Produits

L'Empa table pour 2025 sur des produits d'exploitation totalisant 178,2 mio CHF, en baisse de 0,9 mio CHF (-0,48%) par rapport au Budget 2024. Pour l'essentiel, ceux-ci émanent directement de la Confédération (117,5 mio CHF issus du financement fédéral) et comprennent la contribution aux loyers de 12,8 mio CHF. La part de la contribution financière de la Confédération allouée à l'Empa par le Conseil des EPF s'élève à 104,7 mio CHF, soit 3 mio CHF de moins que dans le Budget 2024 (-2,8%). Le crédit d'investissement dans les constructions du Domaine des EPF (inscrit au crédit de l'OFCL) a été réduit à 3,5 mio CHF (-6,2 mio CHF par rapport à 2024). L'Empa table sur 50,5 mio CHF de contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques. Ce poste comprend 8,8 mio CHF de contributions à la recherche du FNS, 10 mio CHF d'Innosuisse ainsi que 7 mio CHF de contributions issues de la recherche sectorielle, 8,8 mio CHF des programmes-cadres de l'UE pour la recherche et l'innovation, 11,6 mio CHF de la collaboration avec l'économie privée et 4,3 mio CHF des autres fonds de tiers liés à des projets.

Charges

L'Empa prévoit pour 2025 des charges d'exploitation de 191,2 mio CHF, dont 67,6% de charges de personnel, 25,4% de charges de biens et services et 6,9% d'amortissements. Concernant les charges de personnel (129,2 mio CHF), il n'attend aucun changement notable au niveau des effectifs. L'excédent de charges est compensé par une diminution des réserves à hauteur de 13 mio CHF. Les mesures salariales individuelles fixées chaque année dans le cadre du système salarial du Domaine des EPF (1,2% de la masse salariale) et les mesures supplémentaires de formation continue sont comprises proportionnellement dans les charges de personnel. Les investissements prévus dans les immobilisations corporelles meubles (7,5 mio CHF) comprennent notamment l'extension de NEST avec de nouvelles unités ainsi que l'assainissement et la réaffectation du bâtiment de laboratoires à Dübendorf. Ceux dans les immobilisations incorporelles (1,3 mio CHF) concernent entre autres la migration vers SAP S/4 Hana. Les investissements dans les immobilisations corporelles immeubles incluent les installations techniques d'exploitation visant à moderniser et développer le campus de recherche de Dübendorf (5,0 mio CHF).

Pour atteindre l'objectif de zéro net d'ici à 2050, les technologies d'émission négative (NET) sont primordiales compte tenu de l'impossibilité de décarboner complètement certains domaines. Le développement des NET et l'identification de solutions pour les secteurs difficilement décarbonables est au cœur de plusieurs projets de recherche de l'Empa, souvent menés en collaboration avec d'autres institutions du Domaine des EPF. *Beyond Zero* est également le nom et le programme d'une nouvelle unité de NEST, qui est actuellement en cours d'élaboration et devrait ouvrir en 2025. Celle-ci est consacrée aux matériaux et technologies générant des émissions négatives pour le secteur du bâtiment, dont elle teste aussi la fonctionnalité au quotidien. 2024 a également vu le lan-

cement des premiers projets relevant de l'initiative de recherche *Mining the Atmosphere*, qui se poursuivront en 2025. Cette initiative vise à extraire le CO₂ de l'atmosphère et à l'utiliser pour élaborer de nouveaux matériaux destinés en particulier à la construction, un secteur capable d'absorber une grande partie du carbone atmosphérique. Par rapport au *Carbon Capture and Storage* (CCS), l'approche *Carbon Capture and Use* (CCU) présente l'avantage de générer de la valeur et de poser les bases requises pour passer d'une société émettrice de CO₂ à une société capable de fixer le CO₂. Les projets en cours se concentrent sur la capture de CO₂ atmosphérique, la transformation de CO₂ en matériaux de construction et l'optimisation énergétique des processus. Une autre initiative appelée *Climate Solutions* est en cours avec l'Eawag. Cette plateforme de coopération interinstitutionnelle est aménagée sous forme de *hub* et sera à l'avenir étendue à tout le Domaine des EPF et, si nécessaire, au-delà de celui-ci. Pareils *hubs* visent à intensifier davantage la collaboration au sein du Domaine des EPF et à compléter les initiatives conjointes actuelles.

L'une des initiatives relevant du dialogue avec la société, *Energy Science for Tomorrow*, est en cours depuis 2024 en collaboration avec le Musée suisse des transports de Lucerne et porte sur les technologies pour la transition énergétique. Une exposition, élaborée actuellement, ouvrira ses portes à l'Empa en 2025. En collaboration avec *Sustainable Switzerland* et le Musée des transports, elle permettra aux visiteuses et visiteurs de calculer leur empreinte carbone de manière ludique en fonction de leur mode de vie et d'obtenir des conseils pour la réduire. Les données ainsi recueillies seront utilisées pour obtenir une idée plus précise du comportement de la population suisse. Les journées portes ouvertes de l'Empa, organisées en 2024 à Dübendorf et en 2025 à Saint-Gall, ainsi que la coopération avec l'exposition scientifique *Phänomena*, qui devrait aussi se dérouler en 2025, seront elles aussi axées sur le dialogue avec le grand public. S'agissant de santé et de médecine personnalisée, il est prévu de mettre en place une chaire conjointe sur les biocapteurs entre l'ETH Zurich et l'Empa et un groupe de recherche dans le même champ d'investigation sur le site de l'Empa à Saint-Gall, en collaboration avec l'Hôpital cantonal et l'Université de Saint-Gall. Le Grand Conseil a approuvé en mai 2024 un crédit qui permettra de cofinancer cette chaire au cours des six prochaines années. Dans le domaine des nanomatériaux, des scientifiques de l'Empa développent des matériaux bidimensionnels tels que le graphène et le Mxène présentant des propriétés spécifiques pour différentes applications, notamment l'informatique quantique, les composants nanoélectroniques, les machines thermiques miniaturisées pour transformer les rejets de chaleur en électricité, les capteurs ou les catalyseurs sélectifs. Dans le cadre de l'initiative *Mat2Devices*, ces matériaux innovants permettent ensuite de fabriquer des composants inédits pour l'électronique imprimée ou d'autres technologies de fabrication avancée.

Fig. 37: Compte de résultat 2023–2025 de l'Empa

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ B 2024 / B 2025	
				Val. abs.	%
Contribution financière de la Confédération	100	108	105	- 3	- 3
Contribution aux loyers	11	12	13	1	8
Financement fédéral	111	120	118	- 2	- 2
Taxes d'études, formation continue	-	-	-	-	-
Fonds national suisse (FNS)	9	8	9	1	16
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	10	10	10	-	-
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	7	7	7	-	- 3
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRI)	9	9	9	-	- 4
Recherche axée sur l'économie (économie privée)	12	12	12	-	- 3
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	5	4	4	-	- 2
Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques	51	50	51	-	-
Dons et legs	4	2	2	-	- 13
Autres produits	9	7	8	1	20
Produit d'exploitation	175	179	178	- 1	-
Charges de personnel ¹	122	126	129	3	2
Charges de biens et services ²	44	44	49	4	10
Amortissements	14	14	13	- 1	- 6
Charges de transfert	1	-	-	-	-
Charges d'exploitation	181	185	191	6	3
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 6	- 6	- 13	- 7	124
RÉSULTAT FINANCIER	1	-	-	0	-
Résultat des entités associées et co-entreprises	-	-	-	-	-
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 6	- 6	- 13	- 7	130
¹ dont variation des charges de prévoyance selon IPSAS 39	- 3	-	-		
² dont coûts des locaux pour les immeubles appartenant à la Confédération	11	12	13	1	8

Fig. 38: Investissements 2023–2025 de l'Empa

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ B 2024 / B 2025	
				Val. abs.	%
Investissements dans des immobilisations corporelles immeubles appartenant au Domaine des EPF	8	3	5	2	83
Immobilisations corporelles meubles	10	8	8	-	- 6
Immobilisations incorporelles	-	-	1	1	-
Investissements dans des immobilisations corporelles / incorporelles appartenant au Domaine des EPF*	19	11	14	3	29
Investissements dans des immeubles appartenant à la Confédération**	26	10	3	- 6	- 64
Total des investissements Empa	45	20	17	- 3	- 15

* Financés par la contribution financière de la Confédération (A231.0181) et par des fonds de tiers

** Financés par le crédit d'investissement Constructions du Domaine des EPF (A202.0134) et par un cofinancement (fonds de tiers [revenus supplémentaires de la Confédération liés à des prestations])

Eawag

Produits

L'Eawag table pour 2025 sur des produits d'exploitation de 76,3 mio CHF, en baisse de 1,8 mio CHF par rapport au Budget 2024 (78,1 mio CHF). Ce recul reflète la coupe unique imposée au Domaine des EPF par le Conseil fédéral et la réduction générale de la contribution financière, qui diminue de 2,6 mio CHF, tandis que les revenus issus de fonds de tiers augmentent de 0,8 mio CHF.

Les produits budgétés à hauteur de 16,4 mio CHF pour les contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques se basent sur le degré d'avancement des projets et les acquisitions prévues. Ils se composent de produits issus de projets soutenus par le FNS et Innosuisse (6,4 mio CHF) ainsi que de projets de la recherche sectorielle (5,5 mio CHF). Les produits provenant des programmes-cadres de l'UE pour la recherche et l'innovation sont budgétés prudemment (1,0 mio CHF). Compte tenu de l'évolution observée et des efforts supplémentaires déployés pour acquérir des fonds de tiers, un montant de 3,5 mio CHF est prévu pour les projets financés par les partenaires économiques, les communes, les cantons et d'autres bailleurs de fonds.

Les contributions liées à la formation et à la formation approfondie (0,1 mio CHF) viennent pour l'essentiel des cours PEAK (*Praxisorientierte Eawag Kurse*), qui consistent en des formations et des séances d'information pour favoriser le transfert de savoir dans la pratique. Les produits des immeubles (0,3 mio CHF) émanent des revenus locatifs issus principalement des logements meublés gérés avec l'Empa. Compte tenu des années précédentes, les autres produits totalisent environ 0,2 mio CHF.

Le crédit d'investissement prévoit un montant de 6,9 mio CHF pour des activités de construction. En raison de différentes oppositions, le début des travaux du nouveau bâtiment «Limnion» à Kastanienbaum est à nouveau reporté d'une année. La construction devrait commencer au plus tôt en 2025. Le financement sera effectué au moyen des réserves avec affectation interne de l'Eawag. La transformation du bâtiment de laboratoires de Dübendorf et la construction sur ce site d'une *Mass Spec Facility* sera terminée à l'été 2024.

Charges

L'Eawag table pour 2025 sur des charges d'exploitation totalisant 86 mio CHF, ce qui entraîne un déficit annuel de 9,4 mio CHF compte tenu des produits financiers attendus de 0,3 mio CHF. Imputable aux projets de construction en cours et aux coupes imposées dans la contribution financière, ce déficit sera couvert par les réserves constituées à cette fin.

Avec un montant de 60,3 mio CHF, les charges de personnel représentent le poste principal du budget de l'Eawag. Les emplois financés par des fonds externes sont pris en compte dans la planification pour 2025 avec 135 équivalents plein temps (EPT), soit une part d'env. 29% (total: 458 EPT, sans les apprenantes et apprenants). Compte tenu des effectifs, de la planification des postes en interne ainsi que des projets prévus à partir de fonds externes, le nombre de collaboratrices et collaborateurs augmente.

L'Eawag prévoit donc une augmentation des charges de personnel de 2,2 mio CHF (+3,7%) au total par rapport au Budget 2024 en raison du pourvoi de postes majoritairement scientifiques. Conformément aux exigences du Conseil des EPF, la planification des charges de personnel tient compte des montants actuels en matière d'assurances sociales, des mesures salariales et d'une nouvelle compensation du renchérissement. Tous les engagements contractuels actuels et prévus pour les chaires conjointes ont aussi été inclus dans la planification, de même que les coûts relatifs aux postes utilisés par plusieurs institutions de recherche (pour l'essentiel des fonctions de soutien). Il s'agit notamment de la bibliothèque scientifique Lib4RI et des services communs suivants: le *Technology Transfer Office* (Empa / Eawag), le *SAP Competence Center* (Empa / WSL / Eawag) et des services spécialisés dans les questions de genre et de diversité (PSI / Empa / Eawag) ainsi que de durabilité (Eawag / Empa).

Les charges de biens et services (22,2 mio CHF) sont de 0,8 mio CHF supérieures à celles du Budget 2024 (21,4 mio CHF). Les coûts des matériaux comprennent des frais liés à des projets et des charges plus élevées dans le domaine informatique et pour la bibliothèque, compte tenu des contrats actuels avec les maisons d'édition. L'Eawag entend en outre poursuivre la réduction durable des coûts de déplacement grâce aux mesures internes pour diminuer les voyages en avion et mettre à profit les moyens de communication modernes.

Le budget inclut également les participations financières à des initiatives ou infrastructures de recherche communes à plusieurs institutions, dont l'échange avec le *Swiss Data Science Center* (SDSC), ainsi que les charges convenues par contrat pour l'utilisation (conjointe) d'installations de l'ETH Zurich, telles que les *Scientific IT Services* (SIS) et le *Genetic Diversity Center* (GDC). Les charges liées aux projets de recherche interinstitutionnels soutenus par le Conseil des EPF (initiatives conjointes) sont intégrées à la planification. D'autres initiatives découlant de synergies communes à plusieurs institutions ont aussi été prises en compte.

Les investissements prévus concernent surtout des équipements dans le cadre de projets de construction, ainsi que des appareils scientifiques pour les laboratoires et les activités de recherche.

Fig. 39: Compte de résultat 2023–2025 de l'Eawag

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ B 2024 / B 2025	
				Val. abs.	%
Contribution financière de la Confédération	64	59	56	-3	-5
Contribution aux loyers	3	3	4	-	5
Financement fédéral	67	62	59	-3	-4
Taxes d'études, formation continue	-	-	-	-	-
Fonds national suisse (FNS)	6	5	6	1	14
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	-	-	-	-	-
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	5	6	6	-1	-8
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRI)	1	1	1	-	11
Recherche axée sur l'économie (économie privée)	-	1	2	1	122
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	2	2	2	-1	-32
Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques	15	16	16	1	5
Dons et legs	-	-	-	-	-
Autres produits	-	-	1	-	-
Produit d'exploitation	83	78	76	-2	-2
Charges de personnel ¹	57	58	60	2	4
Charges de biens et services ²	20	21	22	1	4
Amortissements	3	4	4	-	-10
Charges de transfert	-	-	-	-	-
Charges d'exploitation	80	83	86	3	3
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	3	-5	-10	-4	83
RÉSULTAT FINANCIER	-	-	-	-	-
Résultat des entités associées et co-entreprises	-	-	-	-	-
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	3	-5	-9	-4	76
¹ dont variation des charges de prévoyance selon IPSAS 39	-1	-	-	-	-
² dont coûts des locaux pour les immeubles appartenant à la Confédération	3	3	4	-	5

Fig. 40: Investissements 2023–2025 de l'Eawag

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ B 2024 / B 2025	
				Val. abs.	%
Investissements dans des immobilisations corporelles immeubles appartenant au Domaine des EPF	2	4	2	-2	-57
Immobilisations corporelles meubles	1	1	1	-	16
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Investissements dans des immobilisations corporelles / incorporelles appartenant au Domaine des EPF*	3	5	3	-2	-41
Investissements dans des immeubles appartenant à la Confédération**	3	5	7	2	34
Total des investissements Eawag	6	10	10	-	-2

* Financés par la contribution financière de la Confédération (A231.0181) et par des fonds de tiers

** Financés par le crédit d'investissement Constructions du Domaine des EPF (A202.0134) et par un cofinancement (fonds de tiers [revenus supplémentaires de la Confédération liés à des prestations])

Conseil des EPF

Fig. 41: Compte de résultat 2023–2025 du Conseil des EPF

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ B 2024 / B 2025	
				Val. abs.	%
Contribution financière de la Confédération	12	68	16	- 52	- 77
Contribution aux loyers	1	1	1	-	4
Financement fédéral	12	68	16	- 52	- 76
Taxes d'études, formation continue	-	-	-	-	-
Fonds national suisse (FNS)	-	-	-	-	-
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	-	-	-	-	-
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	-	-	-	-	-
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRI)	-	-	-	-	-
Recherche axée sur l'économie (économie privée)	-	-	-	-	-
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	-	-	-	-	-
Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques	-	-	-	-	-
Dons et legs	-	-	-	-	-
Autres produits	-	-	-	-	-
Produit d'exploitation	12	68	16	- 52	- 76
Charges de personnel ¹	11	11	11	-	- 2
Charges de biens et services ²	4	5	5	-	3
Amortissements	-	-	-	-	-
Charges de transfert	12	60	22	- 38	- 63
Charges d'exploitation	27	76	38	- 38	- 50
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 15	- 8	- 21	- 14	176
RÉSULTAT FINANCIER	1	-	-	-	-
Résultat des entités associées et co-entreprises	-	-	-	-	-
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 14	- 8	- 21	- 14	176
¹ dont variation des charges de prévoyance selon IPSAS 39	-	-	-	-	-
² dont coûts des locaux pour les immeubles appartenant à la Confédération	1	1	1	-	4

Mentions légales

Editeur: Conseil des EPF, Haldeliweg 15, 8092 Zurich;
Hirschengraben 3, 3011 Berne; kommunikation@ethrat.ch
Direction de projet, concept et rédaction:
Communication et Finances du Conseil des EPF
Graphisme: Works Graphic Design, Zurich
Relecture de l'allemand:
SwissGlobal Language Services AG, Baden
Traduction et relecture du français:
Service de traduction du Conseil des EPF
Impression: Druckerei Studer AG, Horgen
Clôture de la rédaction: 31 juillet 2024

Remerciements particuliers pour leur contribution:

- aux membres du groupe IPS du Domaine des EPF (implémentation du plan stratégique),
- aux responsables et à l'équipe de l'état-major du Conseil des EPF et
- aux responsables dans les institutions du Domaine des EPF.

Le Rapport sur le budget 2025 du Conseil des EPF pour le Domaine des EPF est publié en allemand et en français.

La version allemande fait foi. Sa traduction française est également disponible à l'adresse: www.cepf.ch/rapportsurlebudget2025

Différences d'arrondis: Il se peut que la somme des chiffres figurant dans le présent rapport ne corresponde pas exactement aux montants globaux présentés dans les tableaux.

Le Rapport sur le budget 2025 a été imprimé de manière climatiquement neutre sur du papier certifié FSC et ecolabel européen.

© Conseil des EPF, 31 juillet 2024



Conseil des EPF

Conseil des écoles
polytechniques fédérales

Zurich:

Händeliweg 15
8092 Zurich
Suisse

Berne:

Hirschengraben 3
3011 Berne
Suisse

www.cepf.ch